

# L'occupation du territoire seigneurial

Par Alain Laberge



CONSULTER EN LIGNE

**[atlas.cieq.ca](https://atlas.cieq.ca)**

Une fenêtre sur le passé québécois

Plus de 200 textes et cartes de référence  
sur l'histoire du Québec en libre accès

POUR CITER CET ARTICLE, UTILISER L'INFORMATION SUIVANTE :

Laberge, Alain avec la collaboration de Jacques Mathieu et Lina Gouger (2010). «L'occupation du territoire seigneurial» dans Alain Laberge, Jacques Mathieu et Lina Gouger (dir.), *Portraits de campagnes*. Québec: Les Presses de l'Université Laval (coll. «Atlas historique du Québec»). [En ligne]: <https://atlas.cieq.ca/portraits-de-campagnes/l-occupation-du-territoire-seigneurial.pdf>

Tous droits réservés. Centre interuniversitaire d'études québécoises (CIEQ)

Dépôt légal (Québec et Canada), 2010.

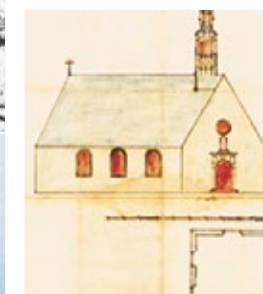
ISBN 978-2-7637-9240-8

---

Les chercheurs du CIEQ, issus de neuf universités, se rejoignent pour étudier les changements de la société québécoise, depuis la colonisation française jusqu'à nos jours. Leurs travaux s'inscrivent dans trois grands axes de recherche: **les gens** : les populations et leurs milieux; **les ressources** : les moyens d'existence et les stratégies; **les régulations** : la norme, l'usage et la marge. Ils privilégient une approche scientifique pluridisciplinaire originale pour comprendre le changement social et culturel dans ses dimensions spatiotemporelles – [www.cieq.ca](http://www.cieq.ca)

## CHAPITRE 2

# L'occupation du territoire seigneurial



LE TERRITOIRE CONCÉDÉ EN SEIGNEURIES DANS LA VALLÉE DU SAINT-LAURENT DÉLIMITE UN ÉCOUMÈNE POTENTIEL SANS PLUS. L'OCCUPATION EFFECTIVE DES SEIGNEURIES, SON RYTHME ET SON INTENSITÉ RÉSULTENT DE L'INFLUENCE DE FACTEURS PHYSIQUES, POLITIQUES ET SOCIAUX QUI SE COMBINENT OU SE SUCCÈDENT DANS LE TEMPS.

## Les conditions de l'occupation

Très tôt, les premiers noyaux de peuplement sont établis le long du Saint-Laurent, la grande voie de communication, au carrefour de rivières importantes, d'ailleurs souvent empruntées par les nations amérindiennes. Outre Québec et Montréal, l'embouchure du Saguenay, du Saint-Maurice et du Richelieu ont donné lieu à des pôles de croissance. Ainsi, le réseau hydrographique, les escales de la navigation et la proximité des Amérindiens ont contribué à établir un premier schéma d'occupation du territoire. Le reste du peuplement s'inscrirait dans l'espace seigneurial.

Pendant la majeure partie du XVII<sup>e</sup> siècle, la recherche de la sécurité physique joue un rôle fondamental dans le processus d'occupation des seigneuries. Les raids iroquois, qui représentent une menace presque constante jusqu'à la grande paix de 1701, font en sorte que les seigneuries les plus exposées, celles qui sont situées sur la rive sud du fleuve, sont concédées et se développent plus tardivement, notamment dans la région de Montréal et du Richelieu. La tendance à se coller au noyau urbain illustre bien l'incidence du climat guerrier de cette époque.

Les caractéristiques physiques du territoire constituent un autre facteur déterminant dans la localisation et les limites du peuplement seigneurial. Les basses terres du Saint-Laurent

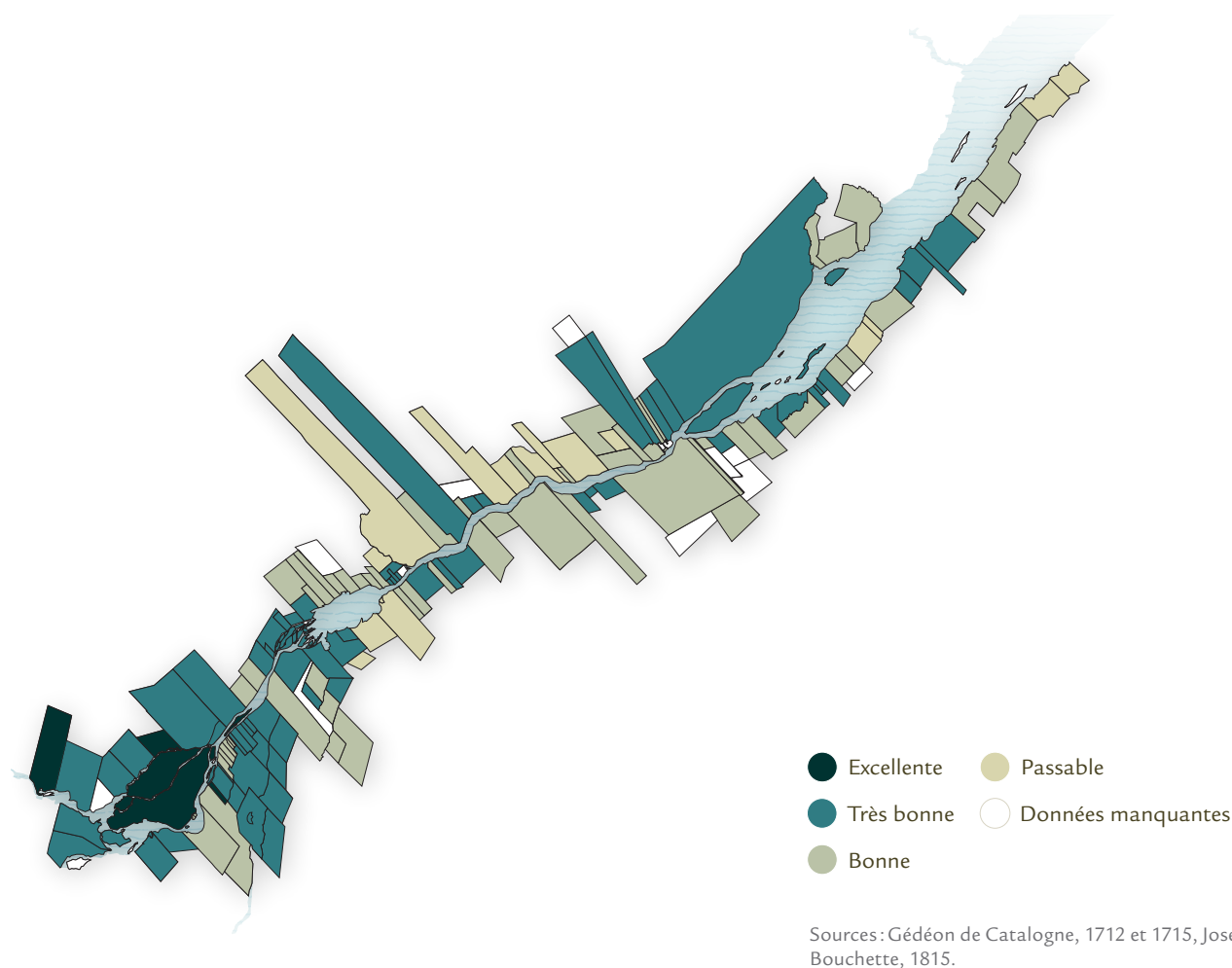
correspondent à une étroite vallée fluviale entre deux chaînes de montagnes. Une bonne partie du territoire concédé en seigneuries se trouve ainsi taxée sur le plan du relief et de la qualité des sols qui en découle. C'est le cas notamment des seigneuries de Beaupré, Batiscan et Cap-de-la-Madeleine dont la vaste profondeur à même le Bouclier canadien est à toutes fins utiles inculte. Ces limites hypothèquent également l'occupation de seigneuries comme Saint-Ignace et Notre-Dame-des-Anges, près de Québec, dont les derniers rangs concédés sont essentiellement composés de terres à bois. Plus en aval dans l'estuaire, le rétrécissement graduel de la frange littorale des basses terres se double d'un climat d'une rigueur accrue à mesure que l'on descend la voie d'eau. Les affleurements rocheux et la diminution notable de la saison de croissance végétale dans le Bas-Saint-Laurent constituent des obstacles de taille à l'établissement agricole. Même le littoral fluvial comporte des limites à l'établissement des « terres basses sujettes à estre inondées » par « les grandes eaux du printemps ». Plusieurs seigneuries des environs du lac Saint-Pierre sont régulièrement affectées de la sorte, ce qui retardera l'occupation de cette région.

La plaine du Saint-Laurent comporte également des disparités importantes sur le plan de la qualité des sols. Une carte réalisée à partir des commen-

taires qualitatifs d'un observateur du début du XVIII<sup>e</sup> siècle, Gédéon de Catalogne, complétée par ceux de Joseph Bouchette au début du XIX<sup>e</sup>, permet d'apprécier les écarts en cause<sup>11</sup>. Malgré la nature strictement qualitative des évaluations et le fait qu'il n'y soit fait aucune distinction entre le front et la profondeur des seigneuries, il est possible de visualiser les variations de la qualité des sols. La section occidentale de la vallée du Saint-Laurent, autour de l'île de Montréal, apparaît véritablement comme une région hautement privilégiée. Les mentions d'excellence s'y concentrent et le niveau de qualité ne descend pas sous la mention « bon ». Ailleurs, le niveau de qualité ne dépasse pas la mention « très bien », tandis que les « bon » et les « passable » marquent considérablement le paysage. De telles disparités, bien qu'il soit difficile d'en cerner la perception exacte dans la population, ont certainement dû jouer un rôle dans l'occupation du territoire.

D'autres facteurs de nature géographique influencent le rythme d'établissement des populations dans l'espace seigneurial. Ceux-ci vont signifier tantôt des avances, tantôt des retards dans le peuplement, et ce, même entre des seigneuries comparables sur le plan de la qualité des sols. Ainsi, la proximité des villes a longtemps constitué un attrait notable. Plus loin de la ville, un accès facile constitue un atout considérable dans





le choix d'un lieu d'établissement. La présence d'une rivière qui permet la circulation et la pénétration à l'intérieur d'une seigneurie offre des attraits significatifs. Des endroits qui en sont dépourvus et où s'ajoutent des obstacles naturels, comme les falaises dans la région de Lotbinière, risquent de connaître des lenteurs dans le rythme d'occupation. Enfin, l'existence de ressources particulières comme des essences de bois recherchées ou les possibilités de la pêche peuvent accélérer l'occupation d'une seigneurie ou d'une région.

Par sa participation dans le développement de sa seigneurie, le seigneur est également en mesure de jouer un rôle considérable dans le processus d'occupation. Les seigneurs ecclésiastiques,

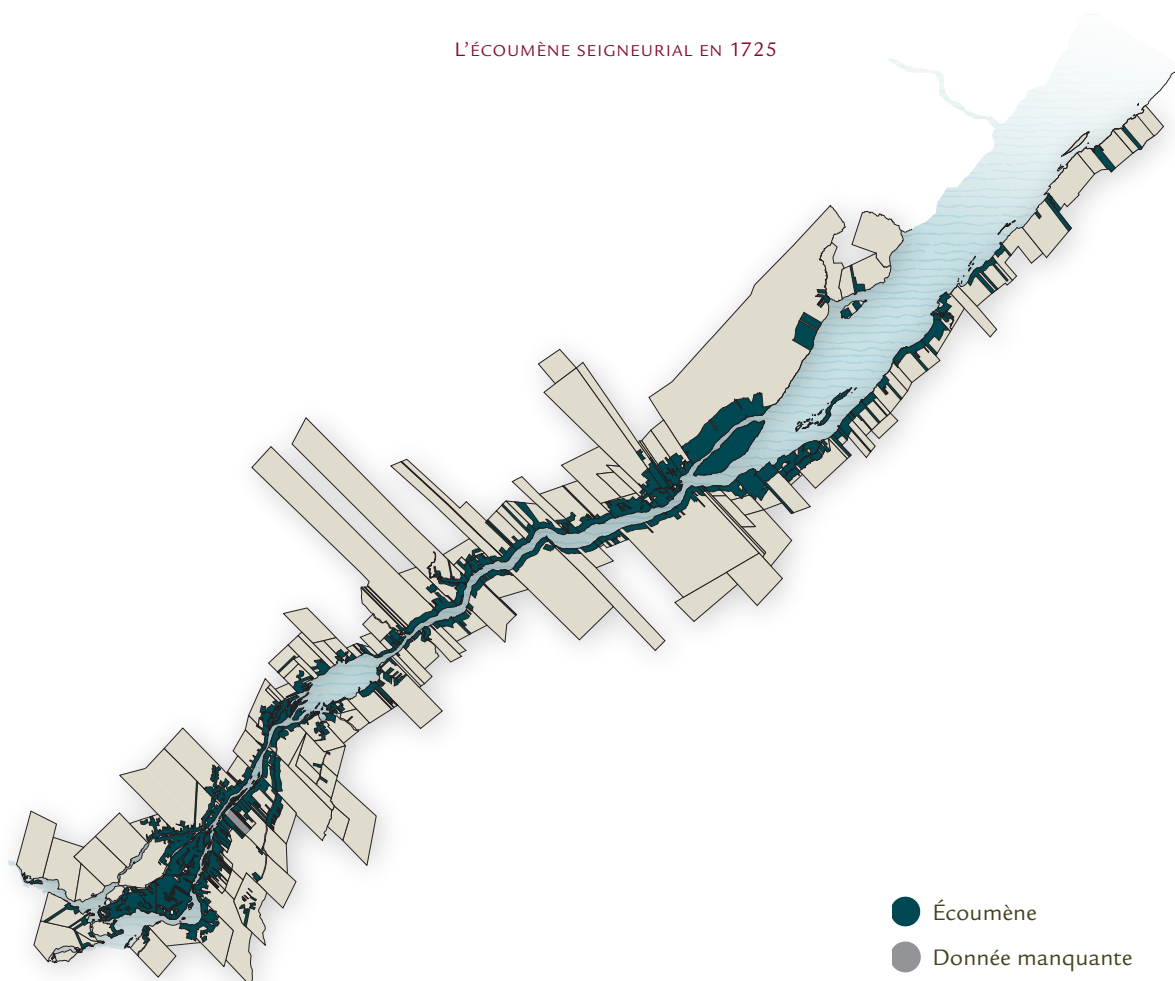
qui ont toujours joui d'une bonne presse auprès des historiens, mais aussi des laïcs, dont on découvre des exemples toujours plus nombreux, qu'il s'agisse de Robert Giffard à Beauport, de Pierre Boucher à Boucherville et de Jean-Baptiste Deschamps à Rivière-Ouelle au XVII<sup>e</sup> siècle, ou de Joseph Fleury de la Gorgendière à Deschambault au XVIII<sup>e</sup>, ont souvent été des acteurs de premier plan dans le peuplement seigneurial. Cette intervention du seigneur peut prendre des formes variées : résidence personnelle sur son domaine, recherche active de colons, concessions de censives plus vastes ou à des conditions plus avantageuses qu'ailleurs, comme le report des redevances à payer, construction d'infrastructures de base comme une

route ou un moulin, tout cela contribue à diriger et à orienter la formation des communautés rurales vers certains endroits de préférence à d'autres.

#### L'extension de l'écoumène

Grâce au contenu des aveux et dénombremments, il est possible de tracer la ligne d'extension de l'écoumène seigneurial laurentien et ainsi de visualiser les résultats du processus d'occupation du territoire amorcé un siècle plus tôt. Il doit être entendu que cette ligne d'écoumène correspond davantage au territoire concédé à ce moment précis qu'à la zone effectivement occupée par la population qui équivaldrait en fait à l'espace défriché. Il s'agit donc ici de l'écoumène pris dans un sens large (VOIR LA CARTE À LA PAGE SUIVANTE).

## L'ÉCOUMÈNE SEIGNEURIAL EN 1725



De fait, il existe un écart formidable entre le territoire seigneurial comme tel et l'écoumène laurentien en 1725. De très larges portions du sol seigneurial restent encore inoccupées à ce moment. En ramenant l'observation à la seule ligne d'écoumène, on perçoit mieux les réelles dimensions du monde rural de cette époque.

Le point occidental extrême de l'occupation rurale se situe en amont de l'île de Montréal dans la seigneurie d'Argenteuil, mais surtout dans Vaudreuil et Soulanges à l'intersection du Saint-Laurent et de la rivière des Outaouais. À partir de là, les campagnes laurentiennes s'étendent de part et d'autre des rives du fleuve et dans les îles. Sur la rive nord, l'écoumène ne dépasse pas la seigneurie des Éboule-

ments, tandis que, sur la rive opposée, il pousse plus loin dans l'estuaire jusqu'à Rimouski.

Dans l'ensemble, l'écoumène dessine un long ruban de peuplement collé au fleuve. Cette image, qui s'imposera comme un véritable cliché dans les descriptions de la vallée du Saint-Laurent à la fin du Régime français, n'est toutefois pas encore achevée au moment des aveux et dénombrements. Elle vaut surtout pour le segment Montréal-Québec, bien qu'il subsiste là encore quelques discontinuités dans l'occupation, en particulier autour du lac Saint-Pierre. En dehors de son axe central, l'écoumène se poursuit presque sans interruption sur la Côte-du-Sud en aval de Québec, mais il connaît des ratés ailleurs,

qu'il s'agisse de la partie orientale de la seigneurie de Beaupré à partir du cap Tourmente ou du Bas-Saint-Laurent où l'occupation devient très irrégulière et clairsemée. Pour ce qui est des affluents du fleuve, Richelieu, Chaudière, Yamaska, des Outaouais, dont le rôle dans le développement de l'écoumène sera déterminant plus tard au XVIII<sup>e</sup> siècle, ils restent effacés à l'extrême pour le moment.

Le tracé de la ligne d'écoumène permet de circonscrire l'espace rural laurentien tel qu'il a été investi par la population coloniale. Déjà, sur le plan visuel, cet exercice laisse apprécier la prééminence du fleuve dans le processus d'occupation de même que l'importance relative du peuplement entre les diverses régions de la vallée laurentienne.

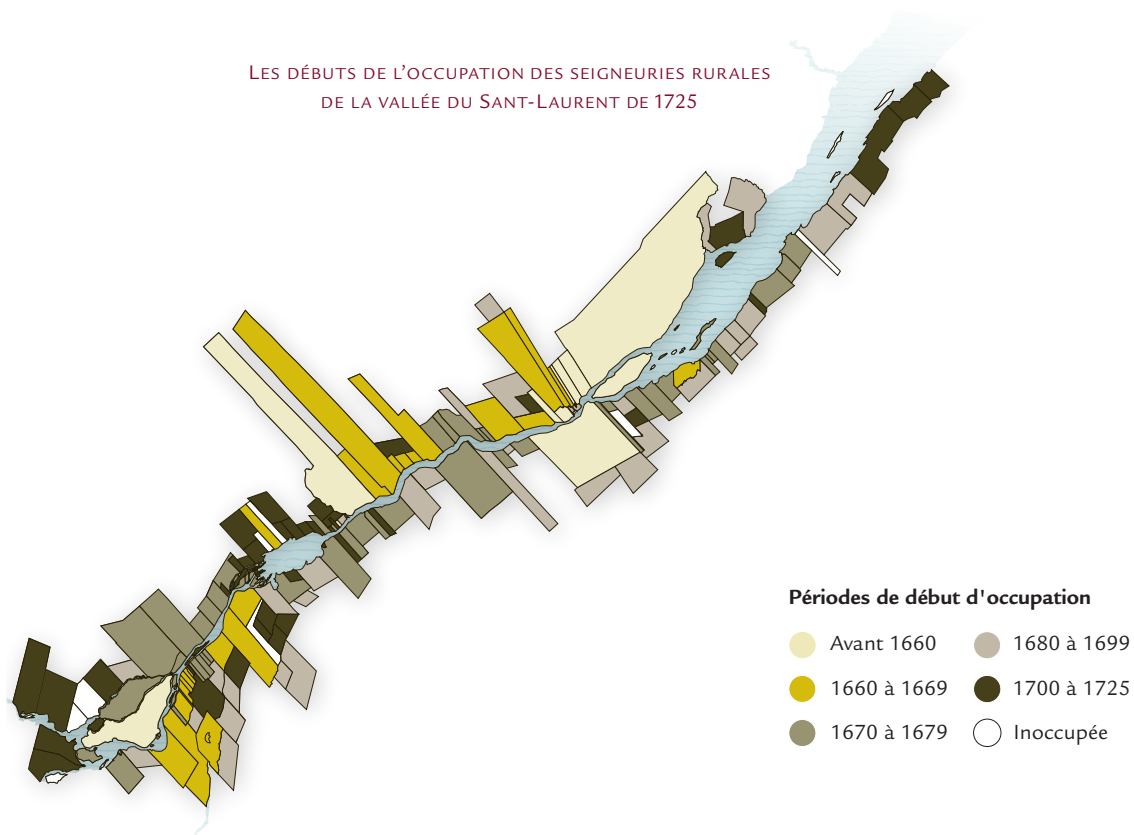
- A. Cap Boudé
- B. che nail
- C. isle aux oyés
- D. isle aux Dames
- E. cap tourmente
- F. isle au ro
- G. 3. formes
- H. Sable
- I. S<sup>te</sup> Anne
- K. isle dorleans
- L. Colle du sud
- M. chateau riche
- N. S<sup>te</sup> famille
- O. che nail ordi
- P. habitation
- Q. L'atige gardien
- R. S. francois
- S. trou st patrice
- T. Saut memercas
- V. pointe dorleans
- Y. pointe de leui
- Z. beau port
- 8. le port
- Le bord Colle de  
beau pré \*
- 1. Sillery
- 2. Cap rouge
- 3. riniere schärle
- 4. Les hospitaliers
- 5. La brasserie
- 6. Les eschès
- 7. Les jesuites
- 8. La basse ville
- 9. Les Ursulines
- X. le chateau
- XI. la haute ville
- XII. La grande Allée
- 13. N. Dame de foy
- 14. La route St Jean
- 15. Les Recollets
- 16. Les isles
- 17. terres labourées
- 12. lieues de long  
sur  
6. de large



\* Le sud, cote de lozon

VUE À VOL D'OISEAU DE LA RÉGION DE QUÉBEC, VERS 1670.  
Anonyme, Cliché Bibliothèque nationale de France, Paris,  
Département des cartes et plans, GE, SH 18, PF 127, Div 6, P, 1D.

LES DÉBUTS DE L'OCCUPATION DES SEIGNEURIES RURALES  
DE LA VALLÉE DU SAINT-LAURENT DE 1725



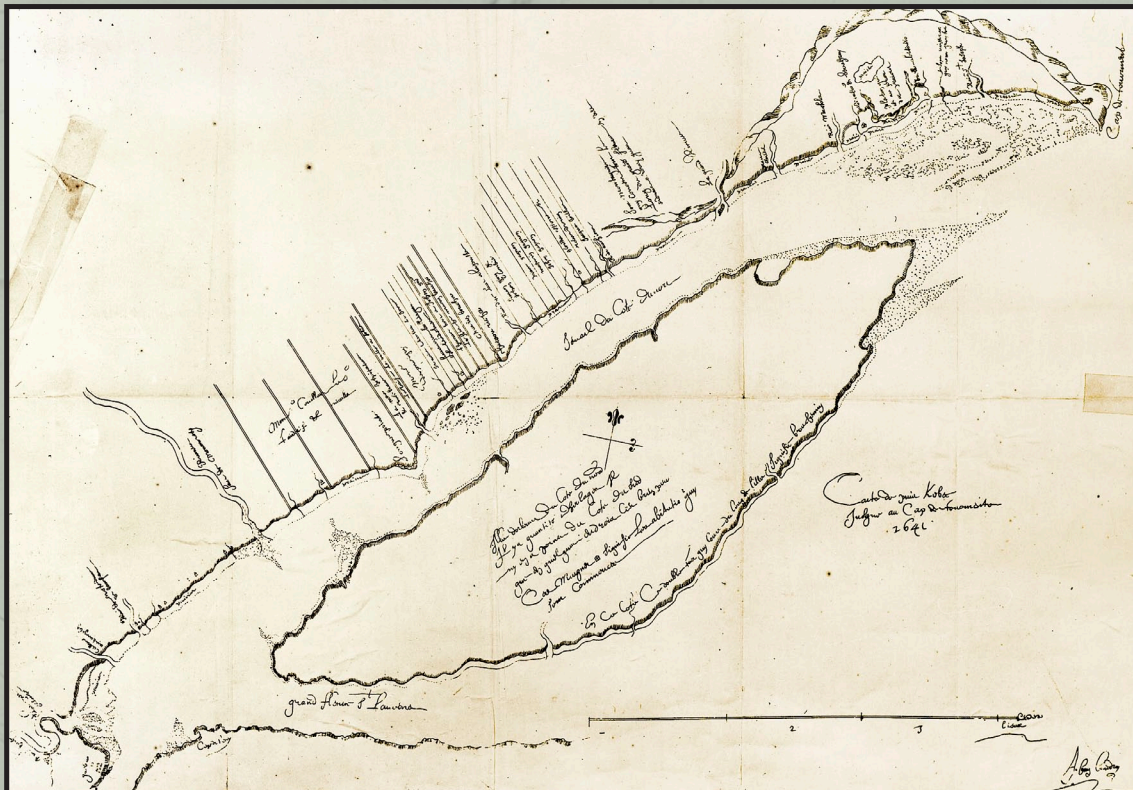
### L'ancienneté de l'occupation

L'écoumène seigneurial de 1725, tout comme le territoire concédé en seigneuries, est d'ancienneté variable. En retraçant le moment du début de l'occupation de chacune des seigneuries, on parvient à obtenir une chronologie de ce processus à l'échelle de toute la vallée du Saint-Laurent. En général, ce moment correspond au début de la concession de terres en censives et du peuplement qui en découle, le plus souvent en parallèle avec l'établissement du domaine du seigneur.

Jusqu'aux années 1660, seule une minorité de seigneuries (17) est occupée, soit moins du tiers des fiefs concédés à ce moment. Compte tenu de la faiblesse numérique de la population à l'époque et de l'insécurité du territoire, ce résultat d'ensemble n'est pas surprenant, non plus que la très forte concentration de cette occupation dans la région de Québec (13 fiefs). D'ailleurs, à peu près toutes les seigneuries composant les environs immédiats de la capitale coloniale présentent un début d'occupation durant cette période. Dans le reste de la vallée du Saint-Laurent, l'occupation se limite à la rive nord du fleuve en aval de Trois-Rivières et à la seule île de Montréal. En 1725, ce n'est donc

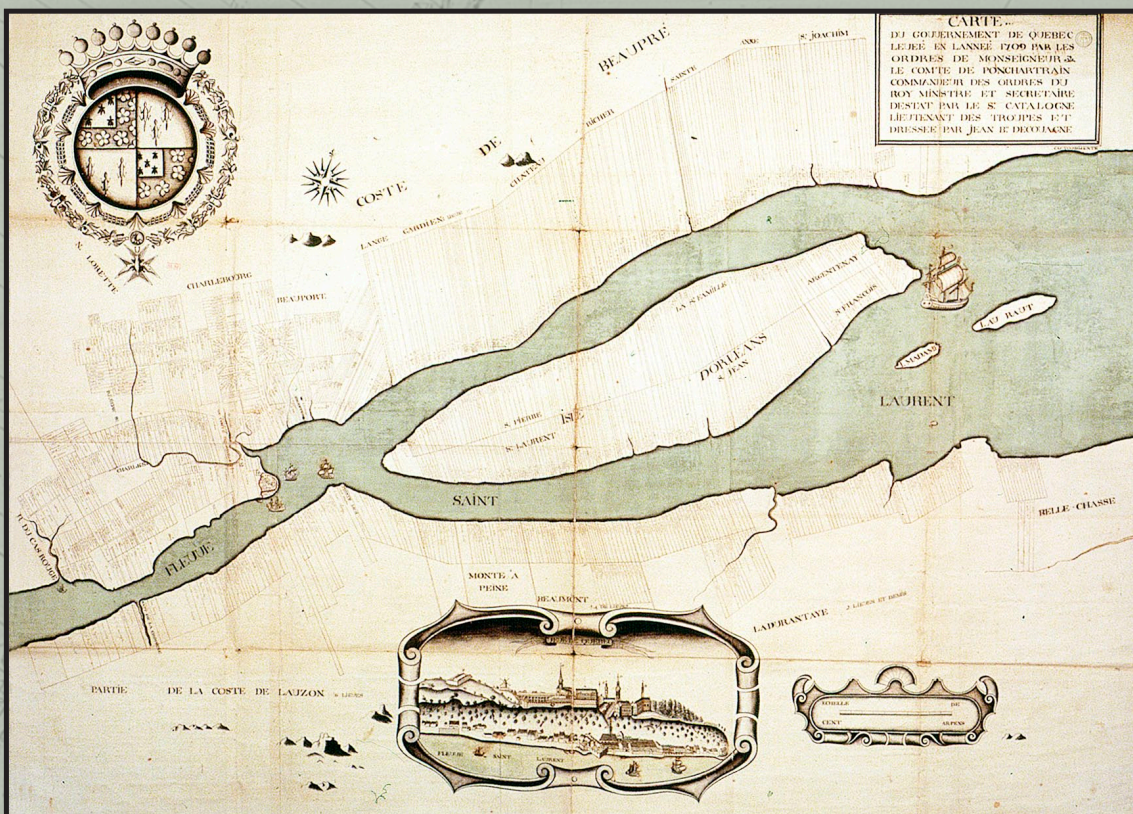
RÉPARTITION DES SEIGNEURIES SELON LE DÉBUT DE LEUR OCCUPATION EN 1725  
(par gouvernement et région)

LOCALISATION	Non occupé	Avant 1660	1660-1669	1670-1679	1680-1699	1700 et plus	TOTAL
<b>GOUVERNEMENT DE MONTRÉAL</b>							
Ouest	0	0	0	1	0	4	5
Rive Nord	1	0	0	8	1	4	14
Centre	0	1	0	1	0	1	3
Rive Sud	1	0	7	13	1	1	23
Richelieu	6	0	3	1	0	5	15
TOTAL	8	1	10	24	2	15	60
<b>GOUVERNEMENT DE TROIS-RIVIÈRES</b>							
Rive Nord-Ouest	2	0	1	1	0	8	12
Rive Nord-Est	1	3	5	1	0	5	15
Rive Sud	0	0	0	6	4	5	15
TOTAL	3	3	6	8	4	18	42
<b>GOUVERNEMENT DE QUÉBEC</b>							
Rive Nord	1	0	3	5	1	1	11
Québec (environs)	1	10	3	0	0	0	14
Beaupré-Orléans	1	2	0	0	1	2	6
Rive Sud	3	1	0	3	3	0	10
Côte-du-Sud	3	0	1	14	8	2	28
Bas-Saint-Laurent	2	0	0	0	1	3	6
TOTAL	11	13	7	22	14	8	75
<b>TOTAL</b>	<b>22</b>	<b>17</b>	<b>23</b>	<b>54</b>	<b>20</b>	<b>41</b>	<b>177</b>



▲ CARTE DEPUIS KEBEC JUSQUE AU CAP DE TOURMENTE, 1641 [FAC-SIMILÉ].

Jean Bourdon, Bibliothèque et Archives nationales du Québec, Québec, P1000, S5, B-962, Québec, 1641.



▲ CARTE DU GOUVERNEMENT DE QUÉBEC, 1709.

Gédéon de Catalogne et Jean-Baptiste de Couagne, Cliché Bibliothèque nationale de France, Paris, Département des cartes et plans, Service hydrographique de la Marine, portefeuille 127,2.



◀ PLAN CADASTRAL DE BATISCAN, SEIGNEURIE DES JÉSUITES. S.N. 1725 (PLAN AVEC LES MAISONS)

Archives nationales de France : Section Outre-Mer, Colonies, G1, vol. 461.

qu'une toute petite partie des seigneuries (moins de 10 %) qui présentent une telle ancienneté d'occupation.

À elle seule, la décennie 1660-1670 voit apparaître 23 autres seigneuries occupées. L'influence de la paix iroquoise de 1667, jointe à l'établissement des soldats et à l'arrivée des Filles du roi, se manifeste dans la répartition chronologique inégale des nouvelles occupations – 5 seulement avant l'événement contre 18 après – et dans leur localisation : le gouvernement de Montréal est celui où se trouvent le plus de nouveaux fiefs occupés (10) – dont aucun avant 1667 – alors que le peuplement s'éloigne enfin de Ville-Marie pour atteindre la rive sud et l'embouchure du Richelieu. Ce développement montréalais décroît sensiblement

l'écoumène laurentien tandis que l'occupation de la rive nord se poursuit dans les deux autres gouvernements.

Durant les années 1670, le processus d'occupation de la vallée du Saint-Laurent, tant sur le plan quantitatif que celui de sa localisation, s'intensifie et s'accélère considérablement. Les 54 nouveaux fiefs occupés pendant cette période, plus que le double des résultats obtenus dans les années 1660, constituent rien de moins que la poussée la plus forte en ce domaine de tout le Régime français. La conjoncture favorable créée par la durabilité de la paix iroquoise et par le croisement de la demande foncière des immigrants récents et de l'offre engendrée par les nouvelles concessions seigneuriales de 1672 explique l'ampleur des pro-

grès accomplis. Sur le terrain, cela se traduit surtout par l'envol que prend alors la rive sud du Saint-Laurent où se concentrent les deux tiers (36/54) des nouvelles seigneuries occupées. Deux régions, la rive sud du gouvernement de Montréal (13 fiefs) et la Côte-du-Sud (14 fiefs) dans le gouvernement de Québec, accaparent les trois quarts de ce développement.

Cette décennie annonce également un nouvel équilibre relatif entre les trois gouvernements du Canada. À partir de ce moment, le gouvernement de Montréal, qui vient en tête de la poussée d'occupation pour une seconde décennie consécutive, cesse d'être la périphérie coloniale pour constituer un véritable bloc d'occupation des terres (35 fiefs) en



contrepartie du gouvernement de Québec (42 fiefs). C'est aussi la période où le gouvernement de Trois-Rivières (17 fiefs) devient à jamais le troisième joueur en matière d'occupation du sol.

Cette lancée des années 1670 a cependant bien du mal à se poursuivre. En effet, les vingt dernières années du XVII<sup>e</sup> siècle marquent le retour de résultats beaucoup plus modestes. Ce n'est pas qu'il manque de nouveaux fiefs à occuper – les concessions de seigneuries ne se sont pas arrêtées, rappelons-le – mais les conditions nécessaires à l'expansion de l'occupation font cruellement défaut. D'abord, le ralentissement marqué de l'immigration après 1675 cause une réduction du nombre de nouveaux censitaires potentiels et entraîne par le fait même une demande foncière moins forte. Ensuite, l'offre de terres dans les nouvelles seigneuries entre directement en concurrence avec celle des seigneuries déjà concédées et qui sont encore loin d'être remplies. Dans ce contexte concurrentiel, les facteurs de localisation et de qualité des anciennes seigneuries font en sorte qu'elles attirent davantage que les nouveaux terroirs. Enfin, la deuxième guerre iroquoise, qui commence à la fin des années 1680, ramène un climat familial d'insécurité dans la vallée du Saint-Laurent et freine l'expansion de l'occupation dans les nouvelles zones concédées. Le phénomène est évidemment plus durement ressenti dans le gouvernement de Montréal, toujours plus exposé à la menace iroquoise, qui compte seulement deux nouveaux fiefs occupés durant la période.

Le quart de siècle précédant la présentation des aveux et dénombremments apparaît comme une période de reprise de l'occupation de nouvelles seigneuries. Ces années correspondent notamment à l'arrivée sur le marché foncier des premières grosses cohortes de Canadiens de naissance qui pallient le manque d'immigration en provenance de la métropole. De plus, la saturation des plus anciennes zones d'occupation près de Québec, en particulier de vastes terroirs comme Beaupré et l'île d'Orléans, pousse le peuplement vers la périphérie, tout comme la conclusion de la grande paix de 1701 qui met un terme à la seconde

guerre iroquoise et qui stimule à nouveau l'expansion dans le gouvernement de Montréal. Compte tenu de ses acquis antérieurs, on ne doit pas s'étonner de voir le gouvernement de Québec arriver bon dernier dans le développement de nouveaux fiefs durant cette période. Inversement, le gouvernement de Trois-Rivières profite le plus de la nouvelle conjoncture : près de la moitié de toutes les seigneuries de cette région s'ouvrent au peuplement en ce début du XVIII<sup>e</sup> siècle (18/42 = 42,9 %).

Au moment des aveux et dénombremments, il reste 22 seigneuries ne présentant aucun peuplement établi dans la vallée du Saint-Laurent. La situation excentrique ou périphérique de la plupart d'entre elles et le fait qu'elles aient été concédées parmi les dernières suffisent à expliquer leur état. Ces seigneuries inoccupées ne représentent qu'une proportion d'une seigneurie sur huit (12 %), ce qui montre bien que la vallée du Saint-Laurent, en 1725, est largement composée de seigneuries ayant déjà amorcé leur processus d'occupation.

Au terme de ce survol de l'ancienneté de l'occupation du territoire seigneurial, il convient d'insister sur la lenteur et la fragilité de ce processus extrêmement sensible à la conjoncture. Globalement, encore une fois, c'est l'image d'une mosaïque seigneuriale qui prévaut et qui rappelle que toute comparaison entre les entités seigneuriales doit tenir compte de cette ancienneté variable.

### L'intensité de l'occupation

Au-delà du rythme initial d'occupation du territoire rural laurentien, l'intensité de l'emprise au sol, telle qu'elle ressort des superficies occupées et du nombre de parcelles<sup>12</sup>, censives<sup>13</sup>, maisons ou familles<sup>14</sup>, permet de dresser une carte diversifiée du peuplement des campagnes en 1725, et ce, à différentes échelles d'observation.

Dans son ensemble, l'écoumène rural couvre une superficie d'environ un million d'arpents carrés. Cela représente un peu plus d'un sixième (17,8 %) de tout le territoire seigneurial rural, ce qui confirme le tracé de la ligne d'écoumène esquissé précédemment, soit un peuplement fort restreint dans l'espace. Ce million d'arpents se

répartit entre plus de 7 400 parcelles – en très grande majorité (92,6 %) des terres concédées en censives – sur lesquelles se trouvent environ 4 200 maisons qui se distribuent de façon très inégale selon les gouvernements, les régions et les seigneuries.

Le gouvernement de Québec, le plus vaste des trois gouvernements du Canada et aussi celui dont l'occupation est la plus ancienne, se situe encore au premier rang au chapitre de la colonisation à la fin du premier quart du XVIII<sup>e</sup> siècle (VOIR LE TABLEAU EN PAGE DE DROITE AINSI QUE LE GRAPHIQUE EN PAGES 30). Il compte la moitié de la superficie occupée (49,7 %) et la plus importante population rurale de la vallée du Saint-Laurent, soit au-delà de 2 000 familles. Mais son avance, sans conteste au XVII<sup>e</sup> siècle, n'est plus aussi grande en 1725. En effet, le gouvernement de Montréal est en voie de devenir le principal foyer de peuplement de la colonie. Il devance déjà celui de Québec quant au nombre de parcelles (3 518) et de censives (3 165) et s'en approche sérieusement quant aux effectifs de la population rurale (1 875 familles). De toute évidence, la plaine de Montréal a un bel avenir. Le gouvernement de Trois-Rivières, lui, accuse un retard prononcé face à ses deux voisins. On n'y trouve en effet qu'un sixième de la superficie occupée (15,3 %) et moins d'un onzième de la population rurale (8,9 %). À l'échelle des gouvernements, l'écoumène rural présente donc des situations contrastées.

Les disparités sont aussi grandes à l'échelle des régions, et ce, à l'intérieur même des gouvernements. Dans le gouvernement de Québec (VOIR LES GRAPHIQUES EN PAGE 31 ET 32), les environs immédiats de la capitale, formés par des seigneuries de peuplement très ancien, comptent un noyau d'occupation de près de 400 familles en 1725. Très tôt, cette région quelque peu exiguë fut relayée par la côte de Beaupré et l'île d'Orléans pour l'établissement des nouveaux colons : quelque 500 familles témoignent de l'importance prise par cette zone de peuplement. Ensemble, les environs de Québec et les seigneuries de Beaupré et de l'île d'Orléans rassemblent près de la moitié (44,6 %) de la population rurale

du gouvernement de Québec. De toute évidence, la ville a constitué un pôle de développement significatif.

Au-delà de cette proximité urbaine, l'écoumène se répartit inégalement entre les autres régions du gouvernement de Québec. Déjà, des limitations géographiques interdisaient les établissements du côté nord et nord-est. Ainsi, la vaste seigneurie de Beaupré est pratiquement inhabitable à partir du cap Tourmente jusqu'aux petites pochettes de peuplement en amont et autour de Baie Saint-Paul à son extrémité orientale. L'expansion de l'écoumène suit plutôt un axe nord-

ouest sud-est, soit en direction de la rive nord en amont de Québec, soit vers la Côte-du-Sud. De fait, par sa localisation, la Côte-du-Sud sert d'exutoire naturel au surplus de population de la côte de Beaupré et de l'île d'Orléans, et ce, depuis le dernier quart du XVII<sup>e</sup> siècle. En 1725, la Côte-du-Sud possède la plus grande superficie occupée de toute la vallée du Saint-Laurent. Elle compte plus de 800 parcelles et au-delà de 500 familles, soit le plus fort total régional du gouvernement de Québec. La rive nord attire elle aussi et fait très bonne figure avec plus de 350

familles. En comparaison, la rive sud, de Lauzon jusqu'à Deschaillons, avec à peine 200 familles dont près de la moitié dans la seule seigneurie de Lauzon, tarde à se développer et apparaît comme une destination de moindre intérêt. Quant au Bas-Saint-Laurent, il demeure encore à peu près inoccupé en 1725 avec une dizaine de familles à peine et constitue véritablement la périphérie de l'écoumène du gouvernement de Québec.

Dans le gouvernement de Trois-Rivières, le constat de retard posé précédemment se nuance considérablement à l'échelle régionale. Si la

L'INTENSITÉ DE L'OCCUPATION EN 1725  
(par gouvernement et par région)

LOCALISATION	Nombre de seigneuries	Superficie seigneuriale	Superficie totale occupée	Superficie concédée en censives	Nombre de parcelles	Nombre de censives	Nombre de maisons sur les parcelles	Nombre de maisons sur les censives
<b>GOVERNEMENT DE MONTRÉAL</b>								
<b>Ouest</b>	5	239 368,00	14 252,50	7 421,00	99	90	72	66
<b>Rive Nord</b>	14	469 784,00	79 727,50	60 097,75	666	621	347	325
<b>Centre</b>	3	222 472,00	128 891,18	119 299,90	1 348	1 255	793	753
<b>Rive Sud</b>	23	325 150,74	101 300,32	63 139,08	1 047	857	449	345
<b>Richelieu</b>	15	461 320,00	47 950,50	42 098,50	358	342	214	209
<b>TOTAL</b>	60	1 718 094,74	372 122,00	292 056,23	3 518	3 165	1 875	1 698
<b>GOVERNEMENT DE TROIS-RIVIÈRES</b>								
<b>Rive Nord-Ouest</b>	12	179 188,00	29 017,00	15 674,00	159	145	67	58
<b>Rive Nord-Est</b>	15	671 572,00	77 621,14	49 083,64	420	387	207	203
<b>Rive Sud</b>	15	348 709,00	57 390,00	48 185,00	307	289	113	106
<b>TOTAL</b>	42	1 199 469,00	164 028,14	112 942,64	886	821	387	367
<b>GOVERNEMENT DE QUÉBEC</b>								
<b>Rive Nord</b>	11	390 474,00	77 606,37	58 278,27	573	557	361	354
<b>Québec (Environs)</b>	14	263 859,00	54 075,90	48 646,90	736	690	392	356
<b>Beaupré-Orléans</b>	6	989 066,00	159 608,06	144 785,06	538	516	506	496
<b>Rive-Sud</b>	10	672 736,00	57 941,50	47 929,50	304	294	202	199
<b>Côte-du-Sud</b>	28	532 090,00	161 825,95	132 184,15	854	822	541	520
<b>Bas-Saint-Laurent</b>	6	276 948,00	18 190,00	9 540,00	25	19	11	7
<b>TOTAL</b>	75	3 125 173,00	529 247,78	441 363,88	3 030	2 898	2 013	1 932
<b>TOTAL</b>	<b>177</b>	<b>6 042 736,74</b>	<b>1 065 397,92</b>	<b>846 362,75</b>	<b>7 434</b>	<b>6 884</b>	<b>4 275</b>	<b>3 997</b>

comparaison entre les indices d'occupation de la rive nord et ceux de la rive sud est tout à l'avantage de la première, il faut mettre cela au crédit du développement de la région située à l'est de Trois-Rivières. On y retrouve en effet près de la moitié de la superficie totale occupée (47,3 %), du nombre de parcelles (47,4 %) et de censives (47,1 %) et la majorité (53,4 %) des effectifs de tout le gouvernement. Cette région affiche des indices d'occupation

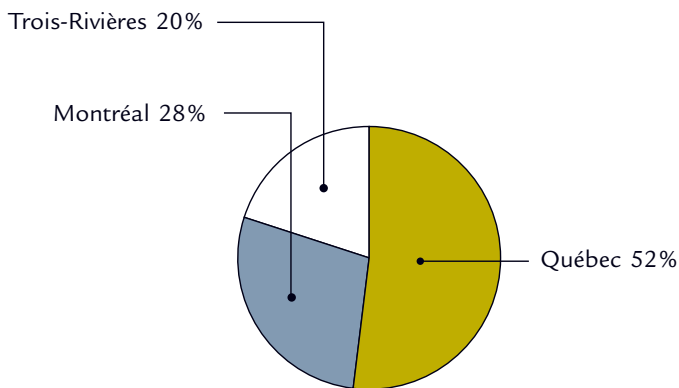
comparables à ceux de plusieurs autres régions de la vallée du Saint-Laurent. Par conséquent, le « retard trifluvien » est le fait des deux autres régions du gouvernement: la rive sud, qui compte à peine plus de 300 parcelles et seulement une centaine de familles, et surtout la région nord-ouest qui fait piètre figure avec des résultats qui dépassent tout juste la moitié de ceux de la rive sud, notamment à cause des zones marécageuses qui bordent le lac

Saint-Pierre. Ces deux régions brisent la continuité de l'occupation dans le corridor Québec-Montréal.

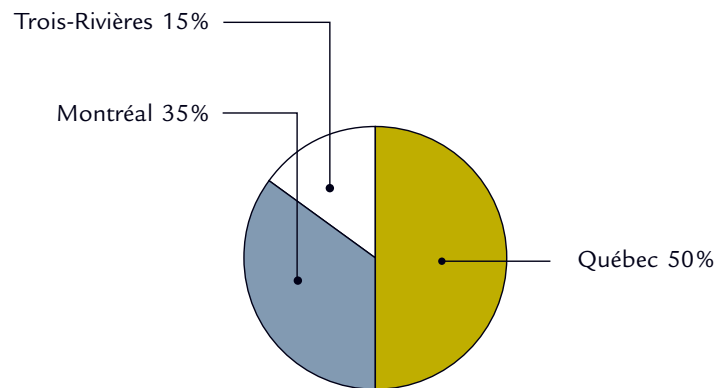
Le gouvernement de Montréal se distingue par l'allure concentrique de son occupation. La zone centrale, composée essentiellement de l'île de Montréal et de l'île Jésus, forme un noyau dur regroupant la plus grande superficie occupée du gouvernement. Elle compte le plus grand nombre de parcelles (1 348) et de familles (793),

RÉPARTITION GOUVERNEMENTALE DE L'OCCUPATION EN 1725

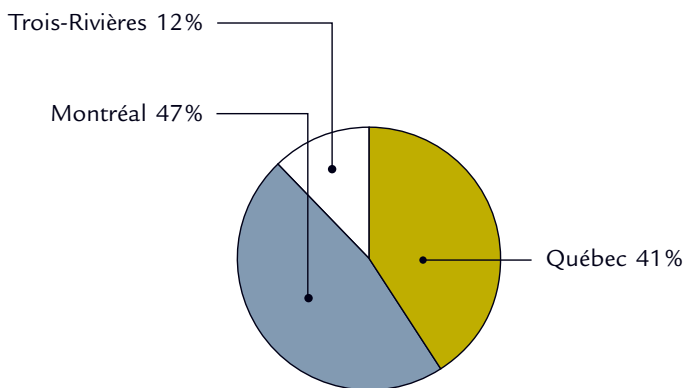
Superficies seigneuriales



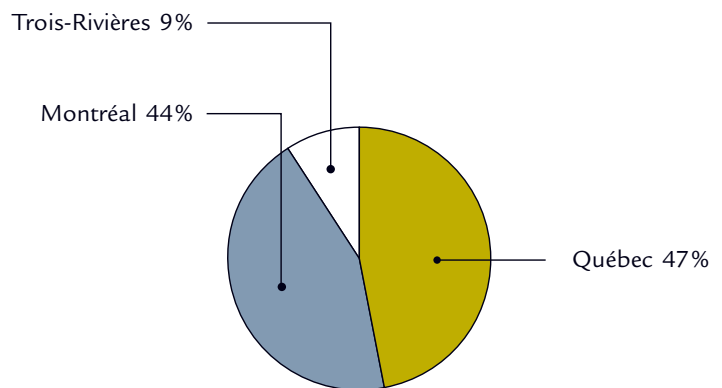
Superficies occupées



Les parcelles



Les maisons



non seulement du gouvernement, mais aussi de l'ensemble des régions rurales de la vallée du Saint-Laurent. L'intensité de cette occupation est telle que la superficie occupée dans la zone centrale représente déjà plus de la moitié (57,9 %) de la superficie totale de la région. En 1725, aucune autre région ne s'approche de cette proportion.

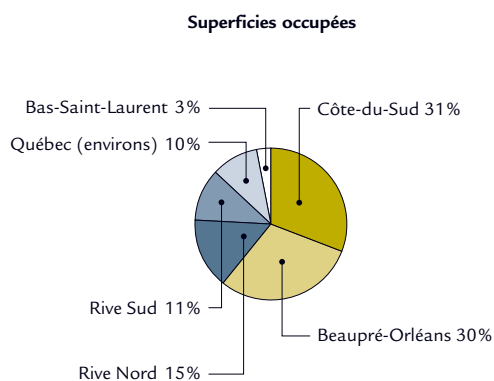
À première vue, le rayonnement de l'emprise au sol dans le gouvernement de Montréal semble se diriger

surtout vers la rive sud. En termes de superficie occupée, de nombre total de parcelles et de censives comme de parcelles avec maisons, la rive sud devance nettement la rive nord. Toutefois, les écarts entre les deux rives ne sont pas aussi significatifs pour ce qui est de la superficie occupée en censives et du nombre de maisons sur les censives ; à ce chapitre, les deux régions paraissent tout à fait comparables. En fait, par rapport à la

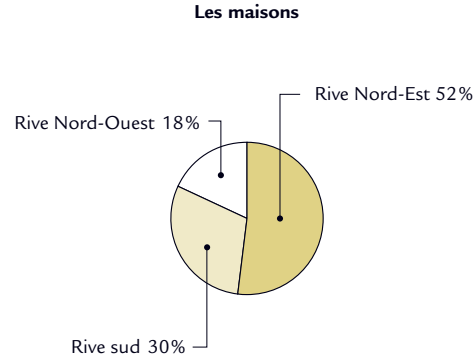
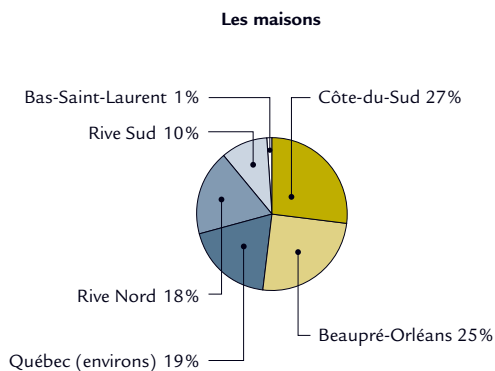
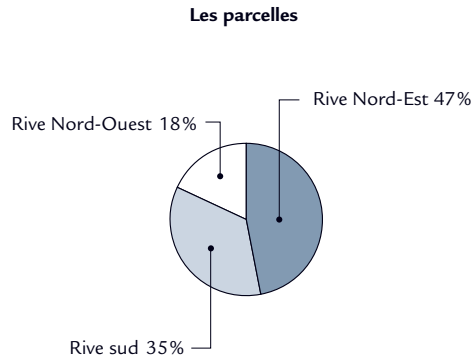
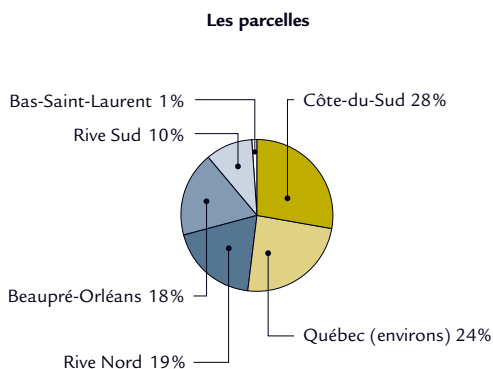
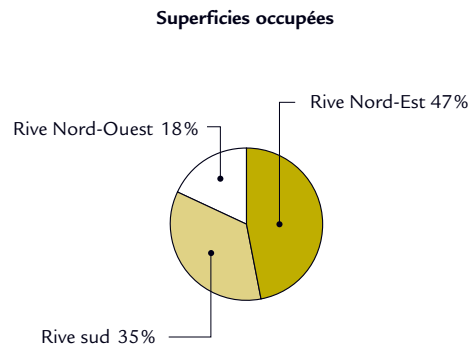
rive nord, les censives de la rive sud, bien qu'elles soient plus nombreuses, sont généralement de taille plus réduite et une plus grande proportion d'entre elles en sont à un stade initial de développement et ne comptent donc pas de maison. De cette manière, le rayonnement de l'occupation dans le gouvernement de Montréal présente un meilleur équilibre.

Poussant plus loin la comparaison, il faut admettre que le découpage

RÉPARTITION RÉGIONALE DE L'OCCUPATION DU GOUVERNEMENT DE QUÉBEC EN 1725



RÉPARTITION RÉGIONALE DE L'OCCUPATION DU GOUVERNEMENT DE TROIS-RIVIÈRES EN 1725



régional adopté ici défavorise quelque peu la rive nord. En effet, si l'on ramenait la zone centrale du gouvernement à l'île de Montréal uniquement, le regroupement des données de l'occupation de l'île Jésus avec celles de la rive nord rapprocherait encore davantage celle-ci de la rive sud.

Il n'en demeure pas moins que la rive sud jouit d'une position particulière sur le plan de l'occupation notamment parce qu'elle se double d'un prolongement naturel dans la vallée du Richelieu. En 1725, cette région connaît un développement encore assez modeste, passablement en-deçà de la performance de la rive sud et de la rive nord. Mais déjà les quelque deux cents familles qui y vivent annoncent que le Richelieu est appelé à devenir une avenue maîtresse de l'expansion de l'écoumène dans le gouvernement de Montréal.

La région à l'ouest de Montréal est nettement moins occupée, à cause de l'interdiction des autorités qui craignaient de voir se peupler une zone plus invitante pour la traite des fourrures que pour un établissement agricole. Les concessions de seigneuries y ont donc été plus rares, plus récentes et souvent vouées à des fonctions autres qu'agricoles. L'occupation se limite à moins de cent parcelles et à une soixantaine de familles seulement, ce qui confirme le caractère périphérique de la région.

En 1725, l'écoumène rural laurentien se place donc sous le signe de la diversité en ce qui a trait à l'intensité de l'occupation à l'échelle des gouvernements et des régions; une diversité qui se retrouve également à l'échelle des seigneuries.

À l'époque des aveux et dénombrements, l'axe central laurentien, on l'a dit, ne compte pratiquement plus de seigneuries inoccupées. Situés le plus souvent dans les marges de la colonisation et de concession récente, ces fiefs inoccupés sont devenus une figure largement minoritaire (12,4 %) dans le paysage global.

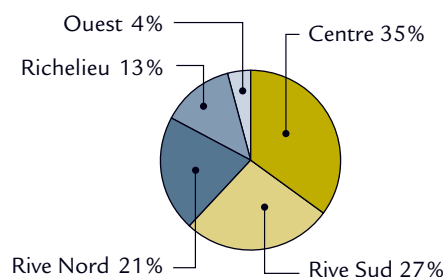
L'occupation de la très grande majorité des seigneuries passe par la concession de terres en censives aux colons qui viennent s'y installer. Ce type d'occupation n'est toutefois pas exclusif. Quelques sei-

gneuries s'en démarquent de façon plus ou moins complète. Ainsi, deux fiefs, Sault-Saint-Louis et Lac-des-Deux-Montagnes, ont une vocation missionnaire et n'accueillent que des Amérindiens domiciliés<sup>15</sup>: Iroquois pour la première, Iroquois, Algonquins et Népissingues pour la seconde. Il existe également quatre seigneuries à occupation mixte où le peuplement d'origine européenne cohabite avec une présence amérindienne permanente. C'est le cas de Saint-Gabriel, seigneurie jésuite des environs de Québec où s'est fixé, après de nombreux

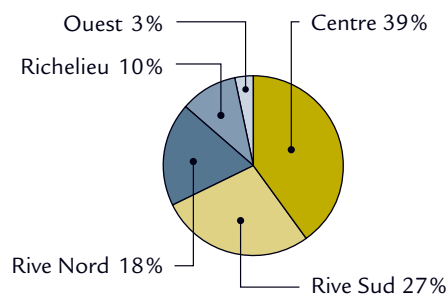
déplacements, le village des Hurons descendants des réfugiés de la première guerre iroquoise. On retrouve également des Népissingues à Vaudreuil, à l'extrémité ouest du gouvernement de Montréal, et des Abénakis à Bécancour et à Saint-François-Crevier sur la rive sud du gouvernement de Trois-Rivières. À ces deux dernières, il faut ajouter Pierreville, située derrière Saint-François-Crevier, dont « la meilleure partie » est occupée par des Amérindiens mais qui, à la différence des deux autres, ne compte encore « aucun domaine établi ni habitant ».

RÉPARTITION RÉGIONALE DE L'OCCUPATION DU GOUVERNEMENT DE MONTRÉAL EN 1725

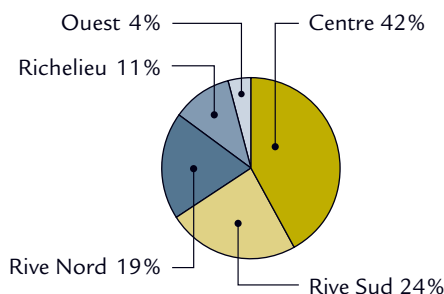
#### Superficies occupées



#### Les parcelles



#### Les maisons



Telle qu'elle est présentée dans les aveux et dénombrements, il est assez difficile d'estimer l'intensité de cette occupation amérindienne du territoire seigneurial<sup>16</sup>. De toute façon, ce phénomène relève d'une dynamique différente de celle de la formation des campagnes.

Une dizaine de seigneuries de la vallée du Saint-Laurent se distinguent par une occupation exclusivement domaniale, c'est-à-dire qu'elles sont occupées entièrement par le domaine du seigneur ou par une parcelle réservée à son usage. Quatre de ces

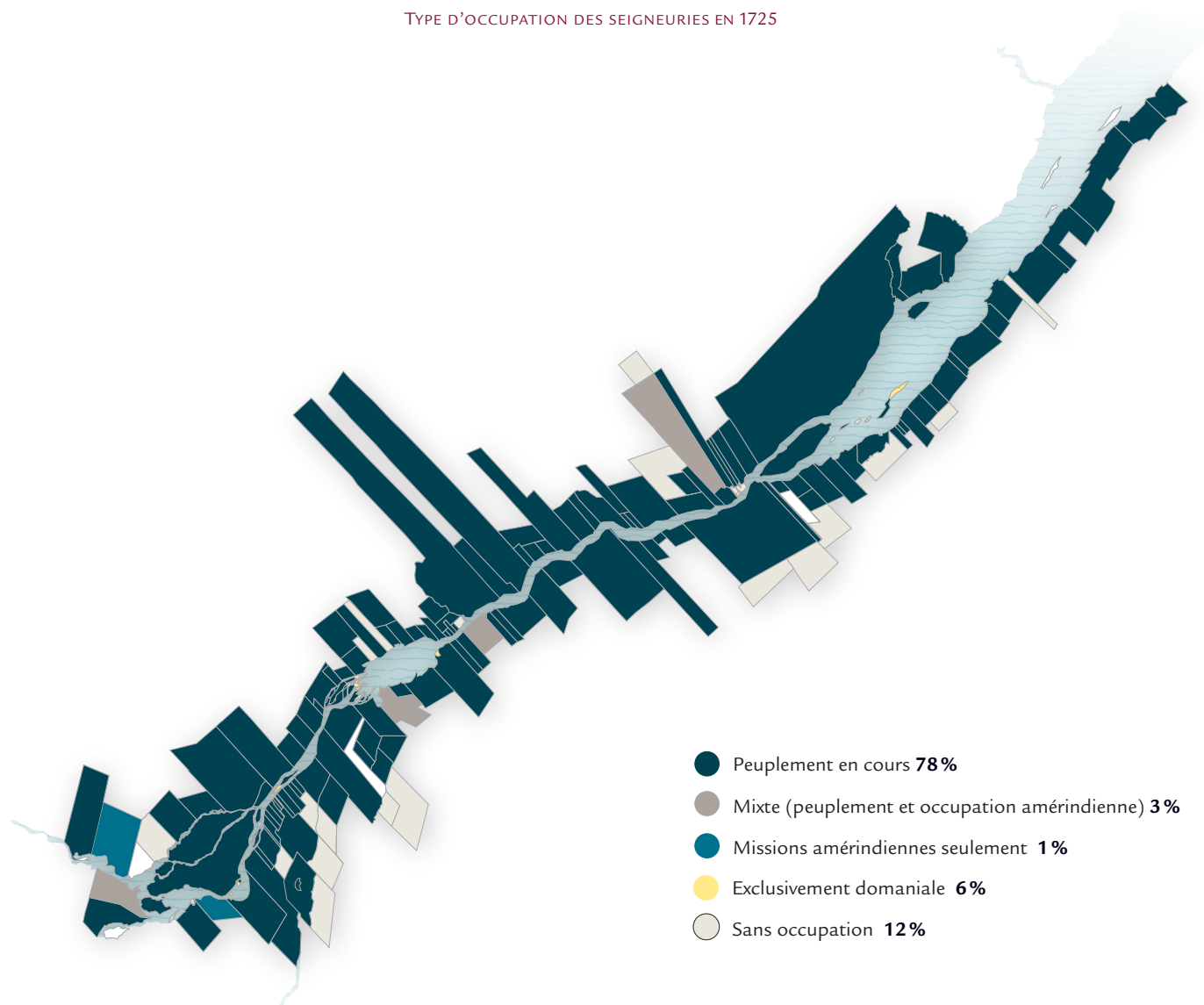
seigneuries sont situées dans les environs immédiats de la ville de Québec; les autres sont de petites îles du fleuve. Toutes sont de dimensions réduites: à peine quelques centaines d'arpents de superficie, sauf l'île aux Oies, la plus grande, avec 256 arpents de superficie. Compte tenu de cette exiguïté, à peu près toutes ces seigneuries n'auraient pu contenir qu'un nombre très limité de censives.

En fait, la vallée du Saint-Laurent est jalonnée de plus de 150 seigneuries se situant à divers paliers du processus d'occupation et de peuplement.

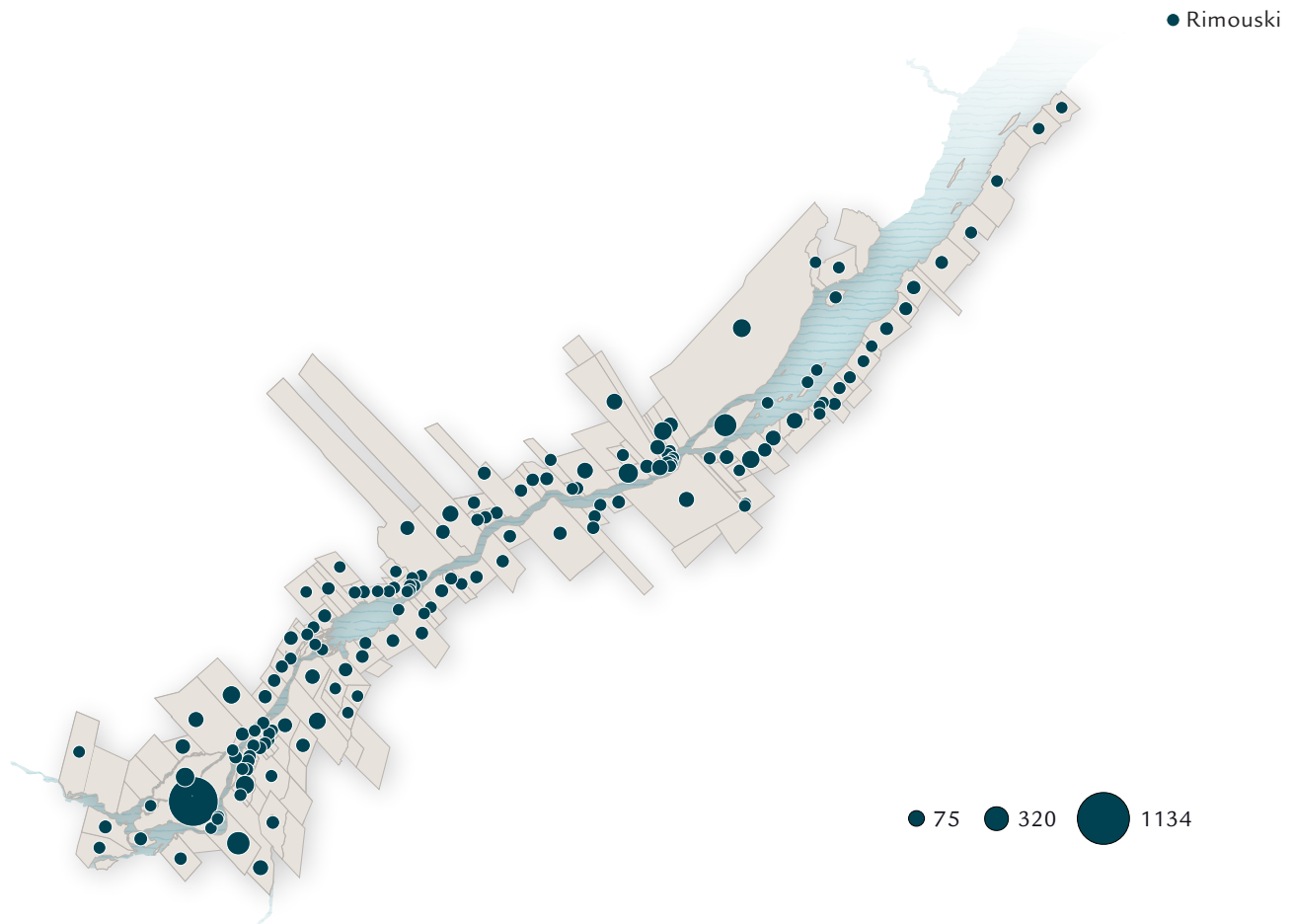
La répartition de ces seigneuries selon le nombre de parcelles permet de mesurer l'intensité maximale de l'occupation du territoire seigneurial puisqu'il s'agit ici de l'ensemble des terres découpées dans le paysage rural, tous statuts et types confondus (VOIR LE TABLEAU EN PAGE SUIVANTE).

Entre le quart et le tiers (52/177 = 29,4 %) des seigneuries rurales de la vallée du Saint-Laurent comptent moins de 10 parcelles, incluant les onze fiefs qui ne comprennent que le domaine du seigneur. Comme ces dernières, une douzaine de ces

TYPE D'OCCUPATION DES SEIGNEURIES EN 1725

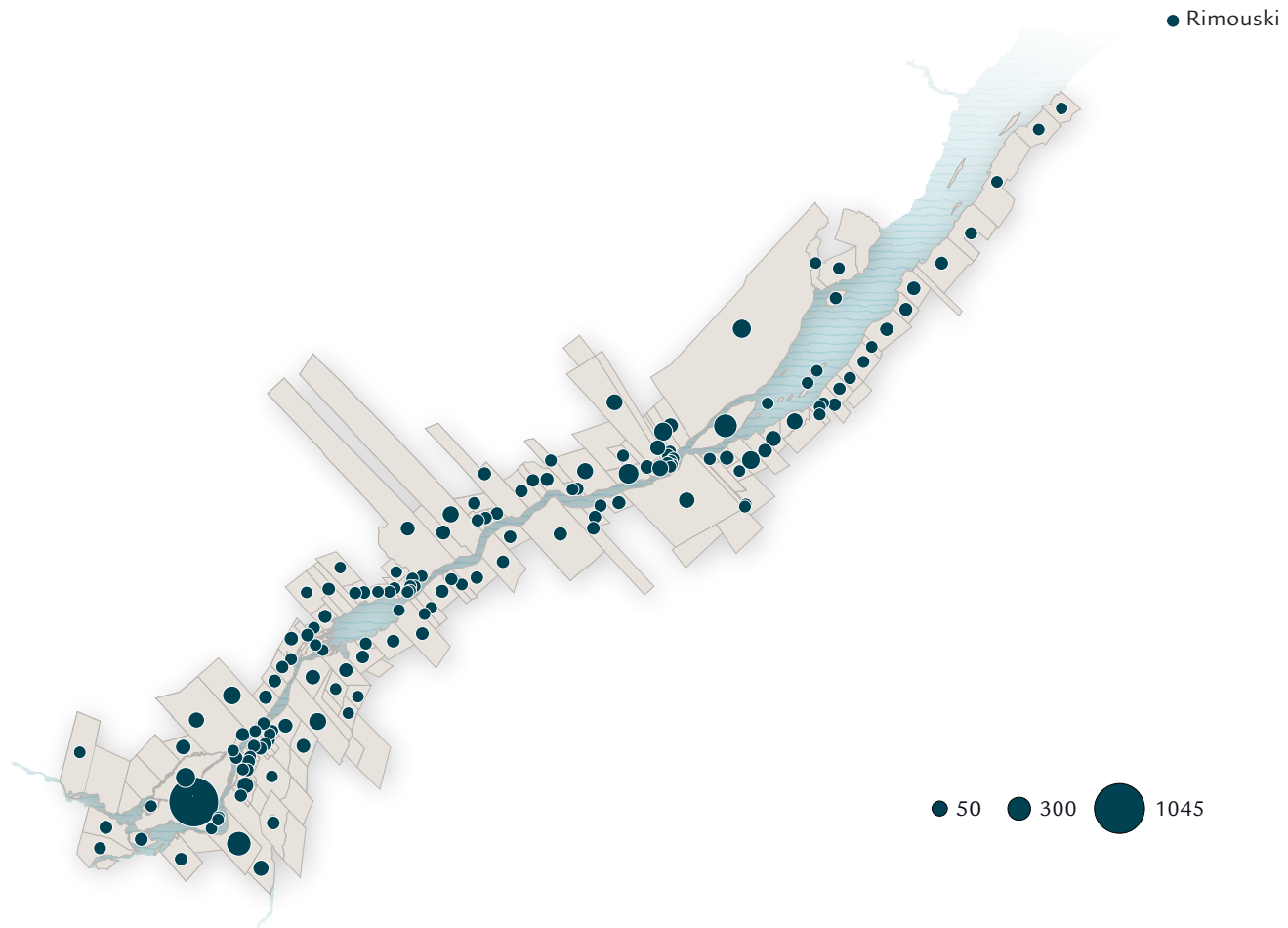


RÉPARTITION DES PARCELLES DANS LA VALLÉE LAURENTIENNE EN 1725



RÉPARTITION DES SEIGNEURIES SELON LE NOMBRE DE PARCELLES EN 1725  
(par gouvernement)

NOMBRE DE PARCELLES	Montréal	Trois-Rivières	Québec	TOTAL
0	11	4	10	25
1 - 9	14	16	22	52
10 - 19	6	5	9	20
20 - 49	15	13	16	44
50 - 99	6	3	6	15
100 et plus	8	1	12	21
TOTAL	60	42	75	177



seigneuries sont elles aussi de petites dimensions et ne peuvent guère contenir d'autres parcelles. Il reste cependant près d'une trentaine de seigneuries de moins de 10 parcelles qui sont pourtant assez grandes pour en contenir davantage mais qui, en 1725, n'en sont tout simplement qu'au début de leur peuplement. Ces seigneuries peu occupées sont présentes un peu partout dans la vallée du Saint-Laurent à cette époque.

Un peu plus du tiers (64/177 = 36,2 %) des seigneuries comptent entre 10 et 50 parcelles. Un premier groupe de 20 seigneuries contenant entre 10 et 20 parcelles constitue un palier intermédiaire entre le peuplement pionnier initial et l'atteinte

d'un certain seuil de maturité représenté par le groupe des 44 seigneuries comptant entre 20 et 49 parcelles. L'importance relative de ce dernier groupe reflète bien le niveau moyen de la colonisation et du peuplement à cette époque. Ce genre de seigneuries se retrouve dans les trois gouvernements de la colonie et dans à peu près toutes les régions.

Au-delà du palier des 50 parcelles, ne se trouve plus que le cinquième des seigneuries. Celles-ci, et plus particulièrement les 21 comptant plus de 100 parcelles, constituent autant de noyaux forts de peuplement, véritables pôles de croissance dans leur région respective. Ces seigneuries de bonnes dimensions jouissent toutes d'une localisation

avantageuse et sont occupées depuis déjà plusieurs décennies au moment des aveux et dénombrements. Les plus importantes, comme l'île de Montréal (plus de 1 000 parcelles) et Laprairie (334 parcelles), sont, avec une dizaine d'autres, aux mains de seigneurs ecclésiastiques. Mais plusieurs seigneurs laïques ont également bien réussi, comme à Boucherville (204 parcelles), Neuville (126) ou à la Rivière-du-Sud (125). Ces seigneuries projettent une image de réalisations solides en matière de peuplement. Souvent citées en exemple par les autorités, elles constituent autant de modèles à imiter.

Comme les censives représentent l'immense majorité des parcelles, le nombre de censives dans les



seigneuries donne à peu de chose près une lecture similaire de l'intensité de l'occupation. Par contre, le nombre de maisons par seigneurie en atténue quelque peu l'image. En effet, puisque toutes les parcelles ou censives n'en contiennent pas nécessairement, la présence d'une maison constitue la meilleure indication du niveau d'occupation effective du territoire. On assiste alors au glissement de plusieurs seigneuries dans la classe inférieure de celle où elles se trouvaient pour le nombre de parcelles ou de censives. Si l'équilibre général entre les classes de seigneuries n'est pas remis en question, il se produit toutefois un certain réaménagement dans leur importance relative. Ainsi, la classe inférieure passe de 25 à 42 seigneuries, tandis que les deux classes supérieures réunies ne comptent plus que 20 fiefs au lieu de 36 précédemment. La faiblesse de l'intensité de l'occupation de la vallée du Saint-Laurent est donc davantage accentuée si l'on s'en tient à l'occupation effective des seigneuries telle qu'elle est révélée par le nombre de maisons.

Si la répartition des seigneuries selon les nombres absolus de parcelles, de censives ou de maisons révèle adéquatement l'intensité de l'occupation, elle laisse toutefois dans l'ombre le rapport entre la superficie occupée et la superficie disponible à l'intérieur des fiefs : autrement dit, le degré d'occupation (VOIR LA CARTE ET LE

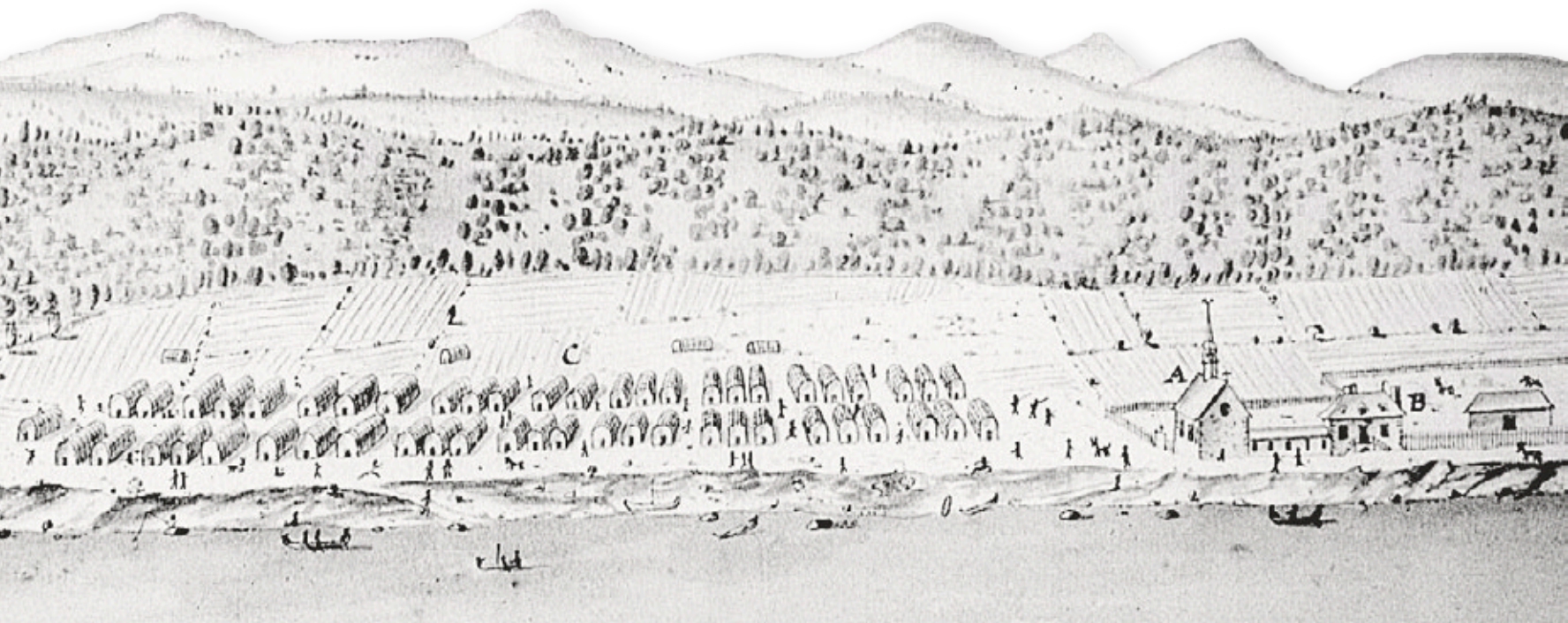
TABLEAU EN PAGE 38). Considérée sous cet angle, l'intensité de l'occupation prend un tout autre visage, largement marqué évidemment par les dimensions variables des seigneuries. En 1725, 15 seigneuries sont entièrement occupées ; essentiellement, il s'agit des 11 petites seigneuries-domaines décrites ci-dessus et de quelques autres fiefs, aussi de très petites dimensions. Les seigneuries « pleines » ne sont donc pas nécessairement celles qui comptent le plus de parcelles, censives ou maisons. En fait, on ne trouve qu'une seule seigneurie de taille respectable dans ce groupe, soit l'île d'Orléans. Elle seule peut véritablement prétendre à l'état de seigneurie « pleine » sans que son exigüité n'en soit l'explication.

La corrélation entre petites dimensions seigneuriales et proportion élevée du territoire occupé reste très forte dans l'ensemble. La situation du groupe des 22 seigneuries occupées, de 75 % à 99 %, est particulièrement éloquent : 18 d'entre elles ont moins de 7 056 arpents carrés (soit une lieue carrée) dont 12 sont même en deçà d'une demie-lieue carrée de superficie. Cette observation entraîne deux constatations sérieuses. D'abord, l'expression de l'intensité de l'occupation sous la forme de nombres absolus peut cacher, derrière des résultats apparemment minces, des situations de fiefs fortement occupés par rapport à la superficie totale. Les quatre parcelles de la seigneurie de Gamache, les 30

de Pointe-aux-Écureuils ou les 19 de la Guillaudière semblent peu de chose parmi les 7 434 parcelles de la vallée du Saint-Laurent, pourtant nous sommes en présence de trois petits fiefs occupés respectivement à 100 %, 95 % et 83 % et dont on peut dire qu'ils sont pleins ou à la veille de l'être.

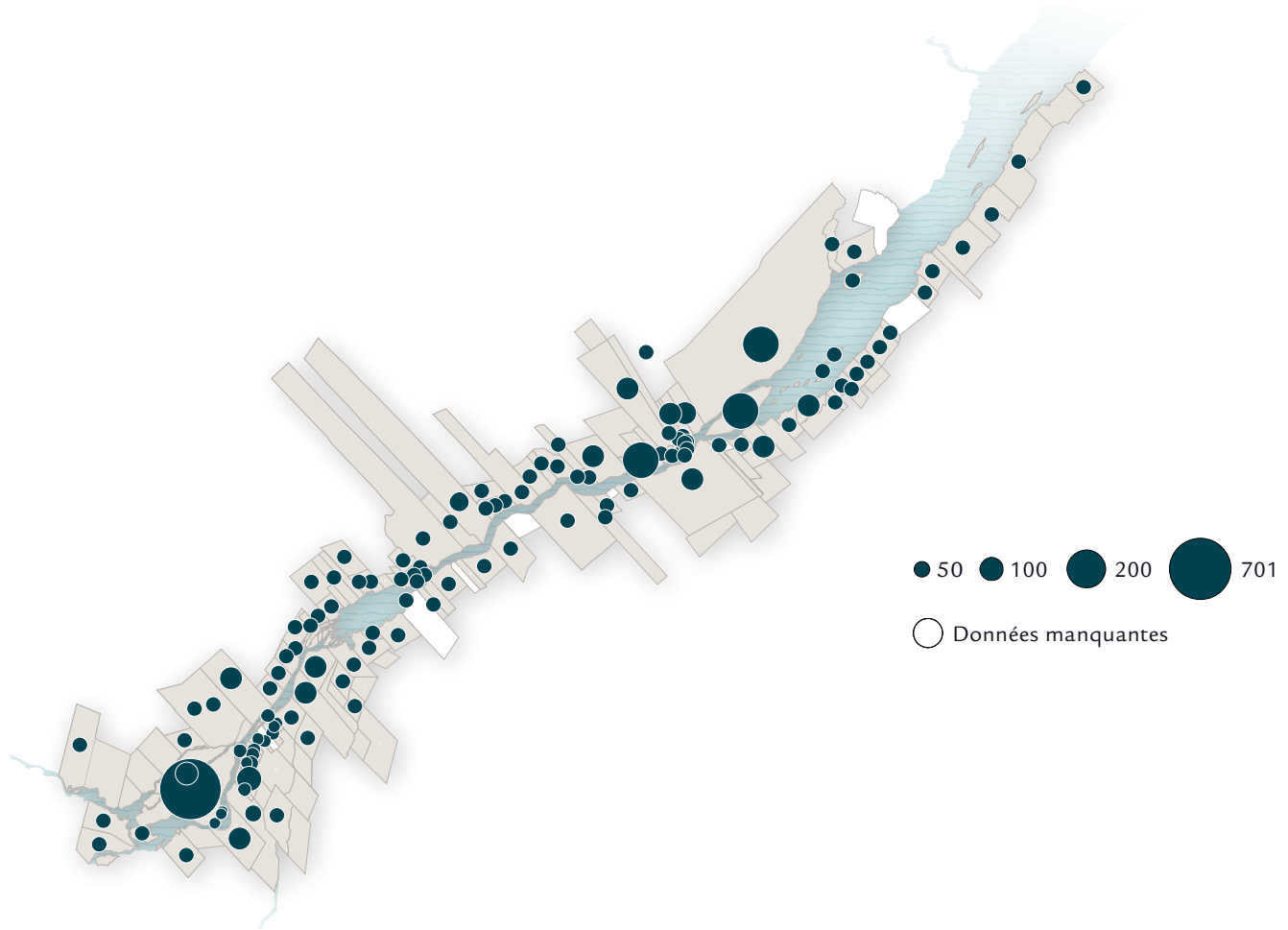
Ensuite, il ressort qu'il y a encore beaucoup de place dans les seigneuries de dimensions moyennes et grandes puisqu'elles sont généralement occupées à moins de 50 % de leur superficie. La qualité de cet espace est sans doute fort variable et même minimale dans certaines immenses seigneuries comme Beaupré, Batiscan et Cap-de-la-Madeleine mais, règle générale, l'occupation peut s'intensifier sans trop de peine avant d'en arriver à une saturation quasi complète du territoire. Ce constat d'espace disponible vaut même pour les seigneuries qui comptent déjà un nombre appréciable de parcelles, censives ou maisons. Par exemple, parmi les 21 seigneuries comptant plus de 100 parcelles, seulement 8 sont occupées à plus de la moitié de leur superficie. La plus importante, l'île de Montréal, est occupée à 79 % malgré ses 1 134 parcelles.

L'intensité de l'occupation rurale de la vallée du Saint-Laurent en 1725 se présente donc sous des teintes multiples. Si l'on admet volontiers la faible densité de cette occupation, qui transparaît des données à toutes les échelles



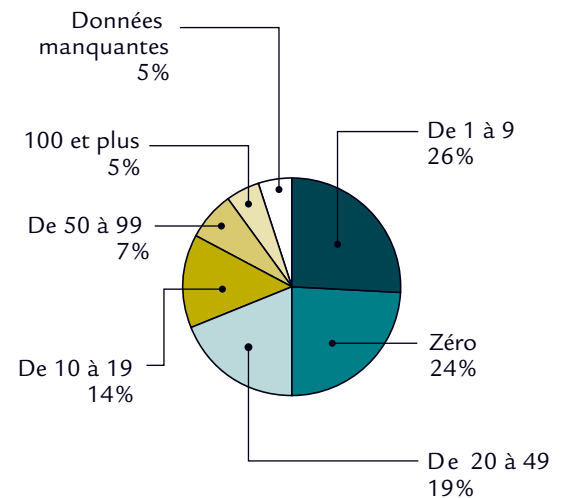
VUE DE LA MISSION DU SAULT-SAINT-LOUIS, VERS 1720.  
Anonyme, Cliché Bibliothèque nationale de France, Paris,  
Département du Cabinet des estampes.

RÉPARTITION DES MAISONS RURALES DANS LA VALLÉE LAURENTIENNE EN 1725



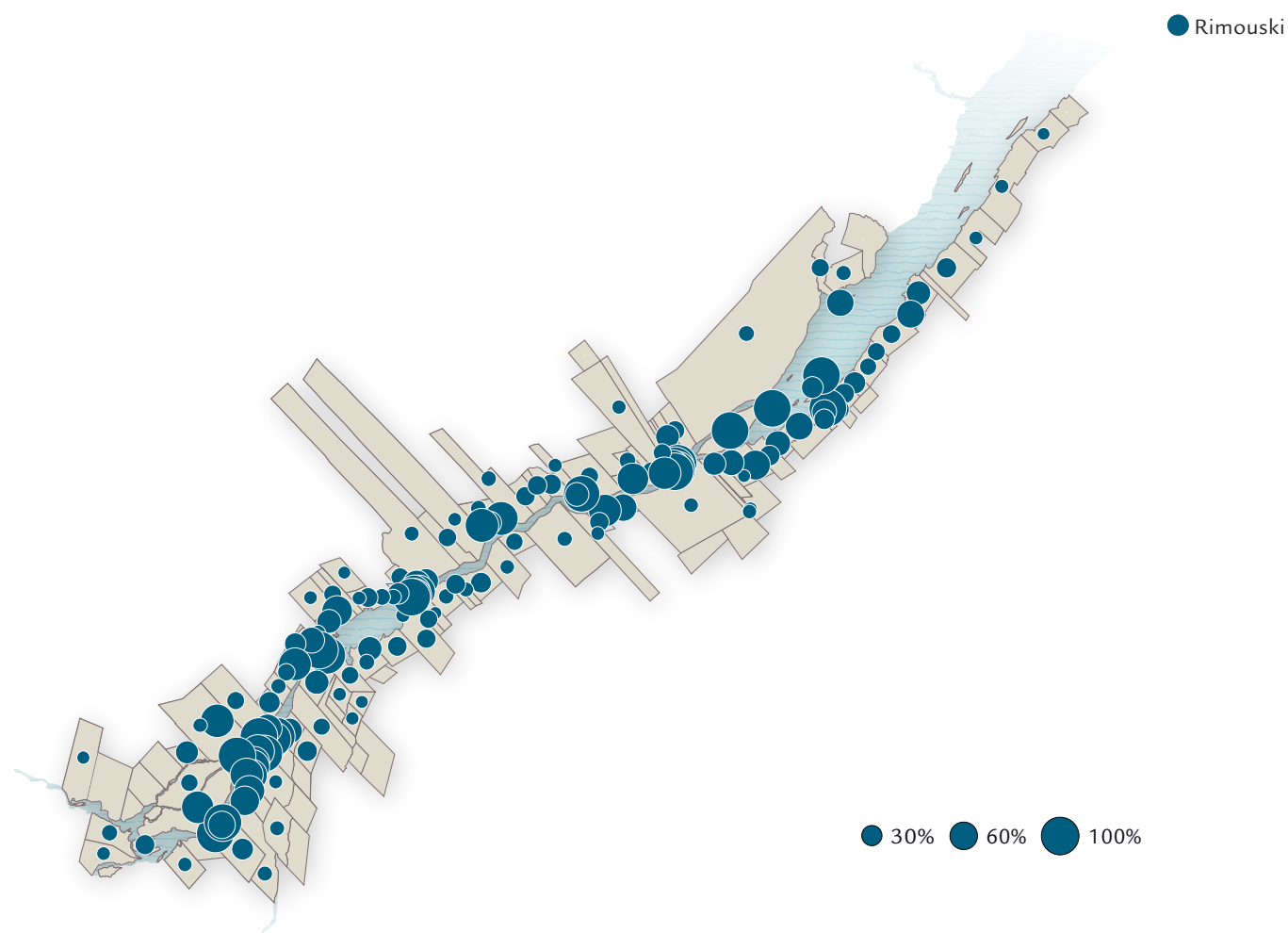
RÉPARTITION DES SEIGNEURIES SELON LE NOMBRE DE MAISONS RURALES EN 1725  
(par gouvernement)

GOUVERNEMENTS	NOMBRE DE MAISONS						Données manquantes	TOTAL
	0	1 - 9	10-19	20-49	50-99	100 et +		
<b>Montréal</b>	17	12	8	14	6	2*	1	<b>60</b>
<b>Trois-Rivières</b>	11	15	7	6	1	0	2	<b>42</b>
<b>Québec</b>	14	20	10	14	5	6	6	<b>75</b>
<b>TOTAL</b>	<b>42</b>	<b>47</b>	<b>25</b>	<b>34</b>	<b>12</b>	<b>8*</b>	<b>9</b>	<b>177</b>



\* La seigneurie de l'île de Montréal compte 701 maisons dans l'espace rural ; les autres seigneuries dans cette catégorie ne comprennent jamais plus de 300 maisons.

DEGRÉ D'OCCUPATION DES SEIGNEURIES EN 1725



RÉPARTITION DES SEIGNEURIES SELON LE DEGRÉ D'OCCUPATION DE LA SUPERFICIE EN 1725  
(par gouvernement)

PROPORTIONS OCCUPÉES (en %)	Montréal	Trois-Rivières	Québec	TOTAL
0	13	3	12	28
0,1 - 24,9	16	20	22	58
25 - 49,9	7	9	21	37
50 - 74,9	7	3	7	17
75 - 99,9	12	5	5	22
100	5	2	8	15
TOTAL	60	42	75	177

SEIGNEURIES AVEC PLUS DE 100 PARCELLES ET OCCUPÉES À PLUS DE 50 % EN 1725

SEIGNEURIE	NOMBRE DE PARCELLES	PROPORTION OCCUPÉE (en %)
Bellechasse	101	52,49
Rivière-du-Sud	125	60,59
La Durantaye – Saint-Michel	175	69,09
Boucherville	204	72,82
Saint-Augustin	232	76,40
Montréal	1 134	79,01
Sillery	118	80,04
Île d'Orléans	317	100,00

et qui confirme les constats des contemporains, il importe néanmoins de ne pas tomber dans un aveuglement qui ferait peu de cas du processus de colonisation. Ainsi, l'image d'une vallée du Saint-Laurent composée de seigneuries désertes et qui suscite la réaction d'impatience que constituent les édits de Marly de 1711 est à réviser. Les campagnes laurentiennes se composent plutôt d'un assemblage de seigneuries – une mosaïque – ne parvenant pas à se remplir rapidement en raison de leur grand nombre et de la faible population coloniale. La variété des situations que l'on observe partout dans les campagnes laurentiennes de cette époque illustre parfaitement le processus d'emprise au sol.

#### Seigneuries et paroisses

Au moment des aveux et dénombrements, les paroisses de la vallée du Saint-Laurent viennent tout juste de

subir de profondes modifications territoriales à la suite d'une vaste enquête qui a mené à la redéfinition des limites existantes et à la création de nouvelles entités en 1722. Postérieure à l'occupation, la paroisse n'est pas une institution imposée à la population. Au contraire, celle-ci souhaite disposer le plus rapidement possible de cet encadrement qui lui garantit des services religieux dispensés par un curé résidant. Cependant, comme la paroisse doit être assez peuplée pour assurer la subsistance du curé, l'intensité variable de l'occupation des seigneuries a une influence directe sur les délimitations des paroisses (VOIR LES CARTES DES PAGES 42 À 44).

La comparaison des délimitations des paroisses rurales avec celles des seigneuries montre très bien que celles-ci correspondent rarement. Seigneuries et paroisses ne se confondent que dans onze cas seulement. Ce

résultat confirme fortement que ces deux termes ne sont à peu près jamais synonymes et que l'on ne peut pas les utiliser indistinctement sans risquer de créer des distorsions importantes. En fait, compte tenu de ce qui a été dit précédemment sur la dimension des seigneuries et sur l'intensité de leur peuplement, cette très faible correspondance ne devrait pas étonner outre mesure. Des seigneuries de très grande taille et bien peuplées (îles de Montréal, Jésus et d'Orléans, Beaupré et Lauzon) comptent même plusieurs paroisses sur leur territoire.

Près de la moitié des fiefs (82/177 = 46,3 %) se retrouvent plutôt dans des assemblages de noyaux de peuplement voisins suffisamment importants pour que, une fois réunis, ils puissent devenir une paroisse. Cela peut donner lieu à des découpages paroissiaux parfois assez complexes comme dans le cas de la Vieille Lorette et de

Charlesbourg dans la région immédiate de Québec. Le plus souvent cependant, le ruban paroissial s'étire simplement le long de deux ou trois seigneuries contiguës.

Les autres seigneuries occupent une position marginale sur la carte paroissiale des années 1720. Dans un premier groupe se trouvent 52 seigneuries qui ne sont que « desservies » par voie de mission. Enfin, situation extrême, 27 seigneuries ne sont même pas mentionnées dans le règlement de 1721-1722 ! Cela veut dire que près de la moitié (44,6 %) des seigneuries de la vallée du Saint-Laurent ne sont pas encore couvertes par des services paroissiaux exclusifs et directs au moment des aveux et dénombrements. Ce constat en dit long sur l'état de l'occupation du sol dans plusieurs régions d'une part, et sur les capacités réelles du clergé colonial de pouvoir effectivement dispenser les services paroissiaux à l'ensemble de la population, d'autre part.

Les paroisses de cette époque ne sont pas nécessairement beaucoup plus uniformes que les seigneuries quant à leur peuplement. Malgré des efforts pour répartir le mieux possible la charge de l'encadrement paroissial afin d'assurer un service régulier pour les paroissiens et un revenu suffisant pour le curé, le règlement de 1721-1722 n'est pas parvenu à éliminer les écarts entre les paroisses. Si l'on s'en tient au nombre de maisons par paroisses, qui correspond généralement au nombre de familles résidentes sur lesquelles repose le paiement de la dîme, on remarque une situation encore très contrastée (VOIR LE TABLEAU À LA PAGE 46). La disparité existe même dans le groupe des 36 paroisses avec un territoire exclusif. Hormis deux cas particuliers qui comptent moins de 25 maisons, la répartition montre *grosso modo* trois classes (25-49; 50-74; 75 et plus). Cela dit, cette régularité de la répartition et le niveau de la moyenne et de la médiane se situant

autour de 60 maisons ne peuvent masquer le fait qu'il n'y a aucune commune mesure entre la situation du curé de Charlesbourg (165 maisons) et celle du curé de Saint-Joachim (29 maisons).

Des écarts existent également entre les 24 paroisses desservantes. Au départ, elles paraissent assez similaires. En effet, trois fois sur quatre, en nombre de maisons, leur territoire de base correspond à celui du tiers inférieur des paroisses exclusives. Le fait de leur rattacher des paroisses et des territoires de mission améliore généralement leur situation. L'effet n'est cependant pas le même partout. Bien entendu, les très grosses paroisses desservantes sont moins touchées par les rattachements. Pour des paroisses plus petites, ceux-ci jouent dans des proportions très variables. Dans le cas de Nicolet, le territoire de mission à desservir ne représente qu'une maison supplémentaire, tandis qu'à Rivière-Ouelle le rattachement de la paroisse de mission de Sainte-Anne-



▲ CARTE GÉNÉRALE DES PAROISSES ET MISSIONS ÉTABLIES DES DEUX CÔTÉS DU FLEUVE SAINT-LAURENT...(S.N. 1750) (4 SECTIONS)  
André Vachon, *L'enracinement*, APC (1985) p. 280, Service historique de l'armée Vicennes, France : 7B 68.

CONCORDANCE ENTRE TERRITOIRE SEIGNEURIAL ET PAROISSIAL	NOMBRE
La seigneurie correspond exactement à la paroisse	11
La seigneurie comprend plusieurs paroisses	5
La seigneurie fait partie d'un assemblage constituant une paroisse	82
La seigneurie est desservie par voie de mission	52
La seigneurie n'est pas mentionnée dans le règlement	27
TOTAL	177

de-la-Pocatière fait passer le nombre de maisons de 33 à 58 et qu'à Saint-Louis-de-Lotbinière, aux 50 maisons du territoire de base s'ajoutent respectivement les 29 de la paroisse de mission de Sainte-Croix et les 11 du territoire de mission adjacent, pour un total de 90 maisons. Parfois, les augmentations sont tout simplement spectaculaires, l'exemple le plus frappant étant celui de la paroisse de

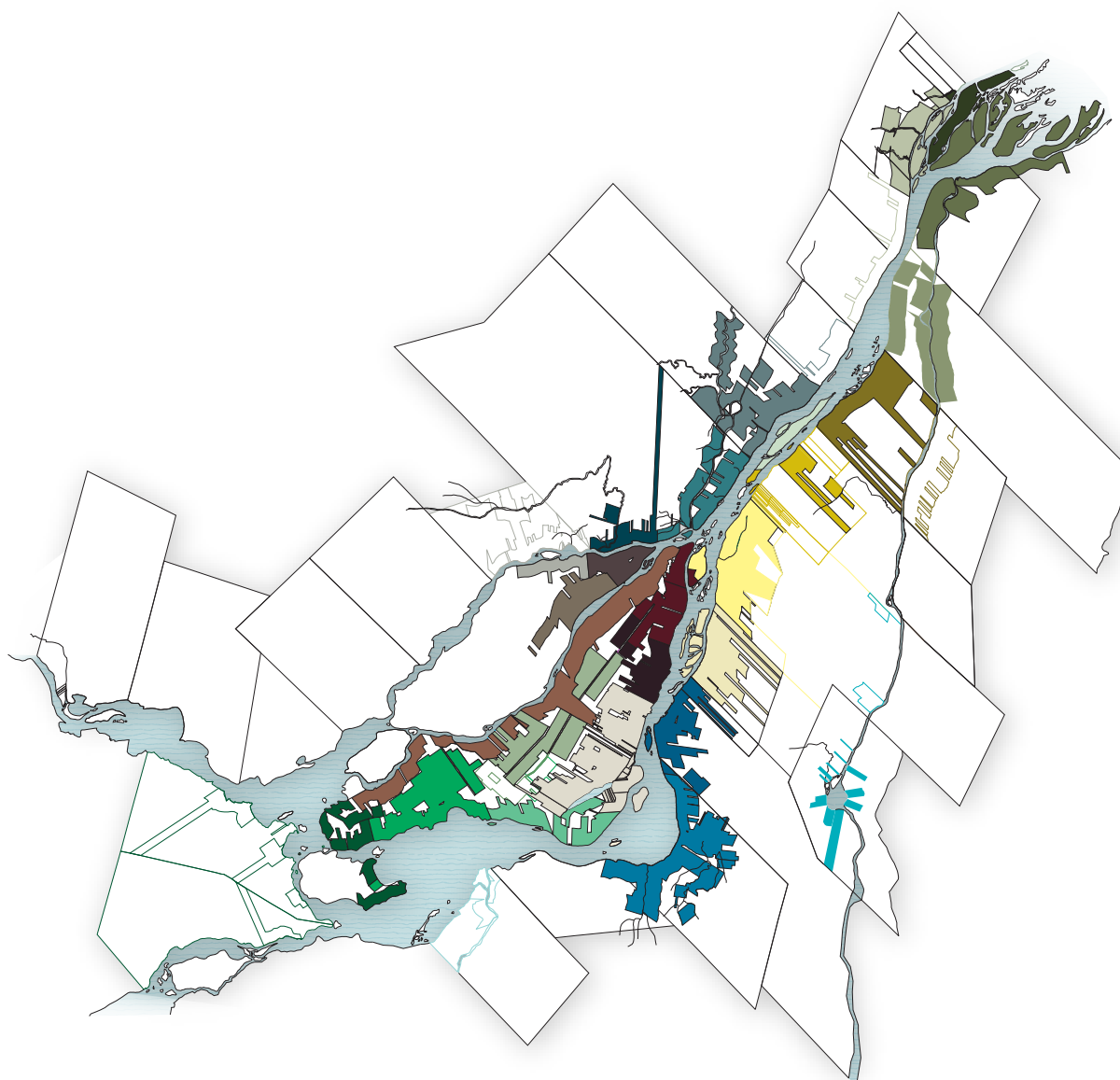
Saint-François-de-Sales à l'île Jésus qui compte 39 maisons sur son territoire original et dont le total après tous les rattachements, sur l'île comme sur la rive nord, atteint 175 maisons. Tout cela montre clairement que toutes les paroisses ne se valent pas sur le plan des revenus potentiels.

L'examen du découpage paroissial constitue une autre façon de saisir l'intensité de l'occupation dans la

vallée du Saint-Laurent. Il permet notamment de constater que la paroisse cherche à s'adapter à la réalité de l'occupation du territoire. Malgré ses assises variables en 1725, la paroisse est tout de même en mesure de jouer un rôle institutionnel dominant auprès de la majeure partie de la population rurale laurentienne, bien plus en tout cas qu'un grand nombre de seigneuries dont le rythme de développement est

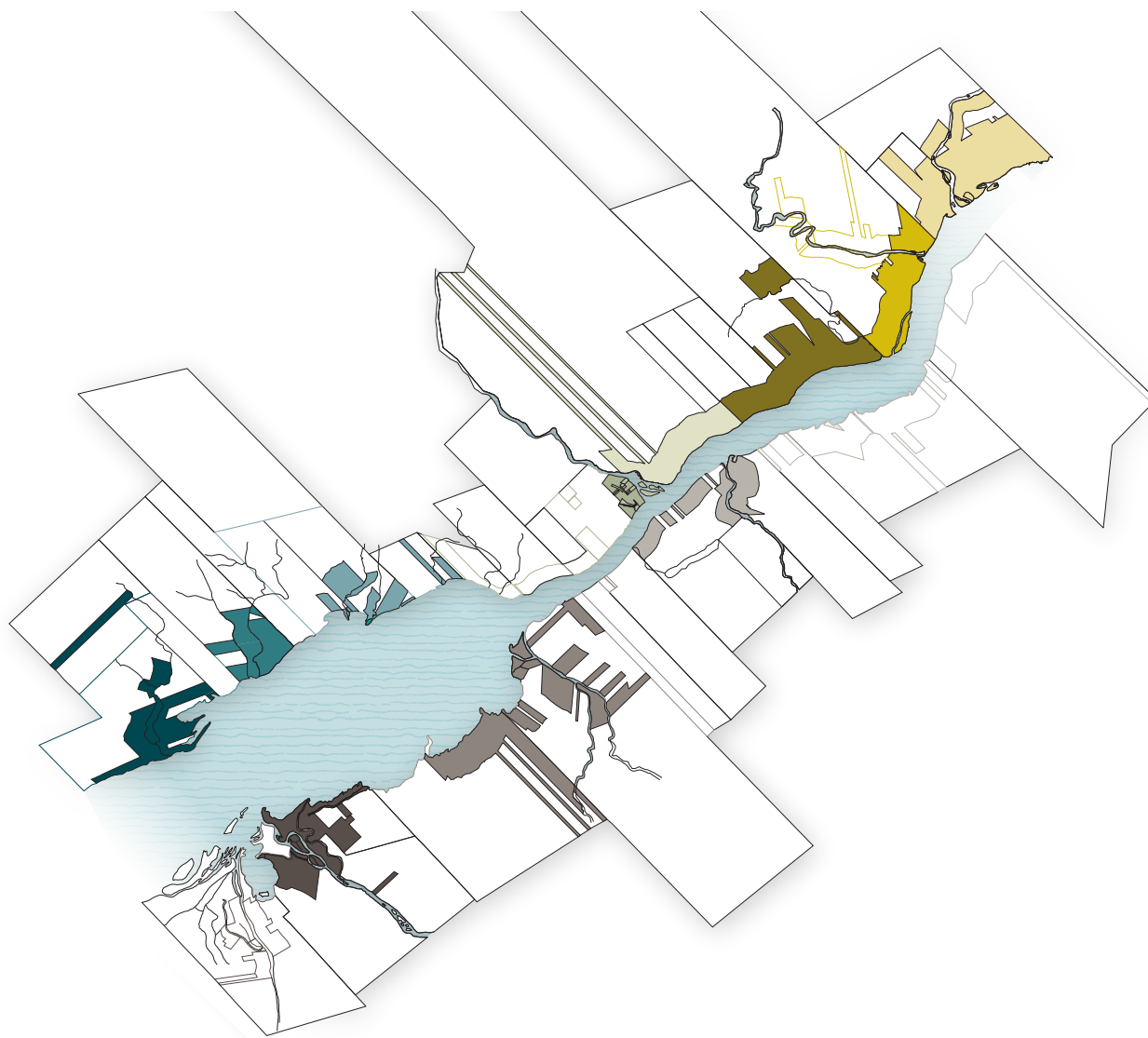


LES PAROISSES RURALES DU GOUVERNEMENT DE MONTRÉAL EN 1725\*



- Lachenaie (desservie par Saint-François de Salles)
- Notre-Dame de l'Assomption de Répigny
- Saint-Sulpice
- Berthier (desservie par l'Île Dupas)
- De la Visitation de l'Île Dupas
- Saint-François de Salles de l'Île Jésus
- Saint-Vincent de Paul (desservie par Saint-François de Salles)
- Sainte-Rose (desservie par Saint-François de Salles)
- Sainte-Anne-du-bout-de-l'île
- Saint-Joachim de Pointe-Claire
- Saints-Anges de Lachine
- Montréal
- Longue-pointe (desservie par Pointe-aux-Trembles)
- L'Enfant-Jésus de Pointe-aux-Trembles
- Saint-Joseph de Rivière-des-Prairies
- Saint-Laurent
- Chateauguy (desservie par la mission du Sault Saint-Louis)
- Paroisse Sainte-Marie Madeleine de la Prairie de la Madeleine
- Saint-Antoine de Pade de Longueuil
- Saint-Louis de Chambly (desservie par le fort)
- Sainte-Famille de Boucherville
- Sainte-Anne de Varennes
- Saint-François-Xavier de Verchères
- Sainte-Trinité de Contreccœur
- L'Immaculée-Conception (desservie par Contreccœur)
- Saint-Paul de Sorel (desservie par l'Île Dupas)

\*Les territoires desservis par voie de mission sont délimités par des traits de la même couleur que celle identifiant les paroisses desservantes.



- Saint-Joseph-de-Maskinongé (desservie par voie de mission)
- Saint-Antoine-de-la-Rivière-du-Loup (desservie par voie de mission)
- Sainte-Anne de Gros-Bois/Rivière Yamachiche (desservie par voie de mission)
- Trois-Rivières
- Sainte-Marie-Madeleine de Cap-de-la-Madeleine
- La Visitation-de-Champlain
- Saint-François-Xavier-de-Batiscan
- Sainte-Anne
- Saint-François-Xavier de Saint-François-du-Lac
- Nicolet – Baie-Sainte-Antoine
- De la Nativité de la Sainte-Vierge et Saint-Pierre

Sources des cartes des paroisses rurales des gouvernements de Montréal, Trois-Rivières et Québec en 1725 :

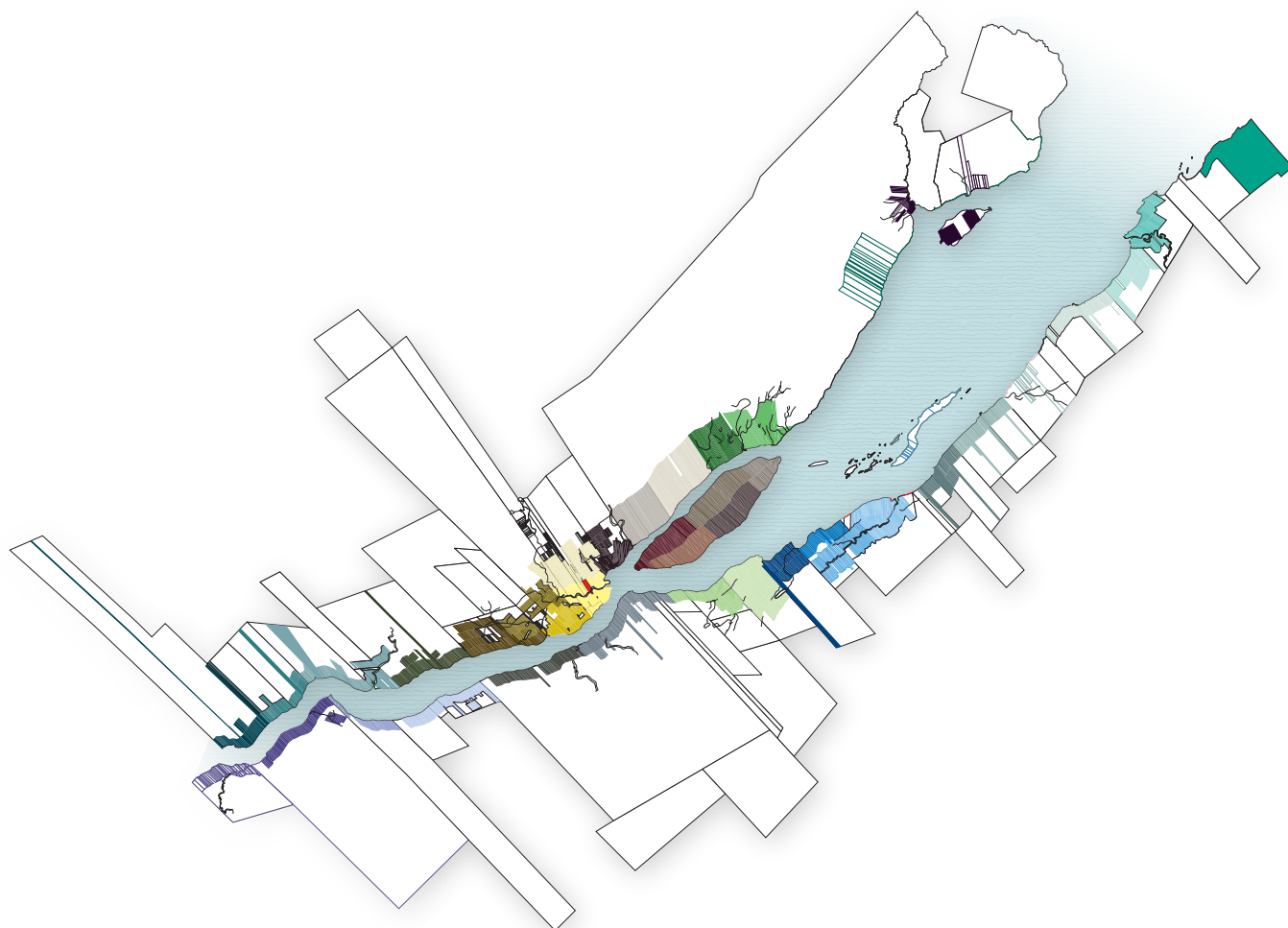
« Règlements des districts de paroisses », 1722, publié dans *Édits, ordonnances royales, déclarations et arrêts du conseil...*, Québec, E.R. Fréchette, 1854, p. 443-462

Mathieu-Benoît Collet, « Procès verbaux sur la commodité et l'incommodité... », 1721, publié dans *RAPQ* pour 1921-1922, Québec, Ls-A. Proulx, 1922, p. 262-362

Recherche et dessin : Lina Gouger



LES PAROISSES RURALES DU GOUVERNEMENT DE QUÉBEC EN 1725



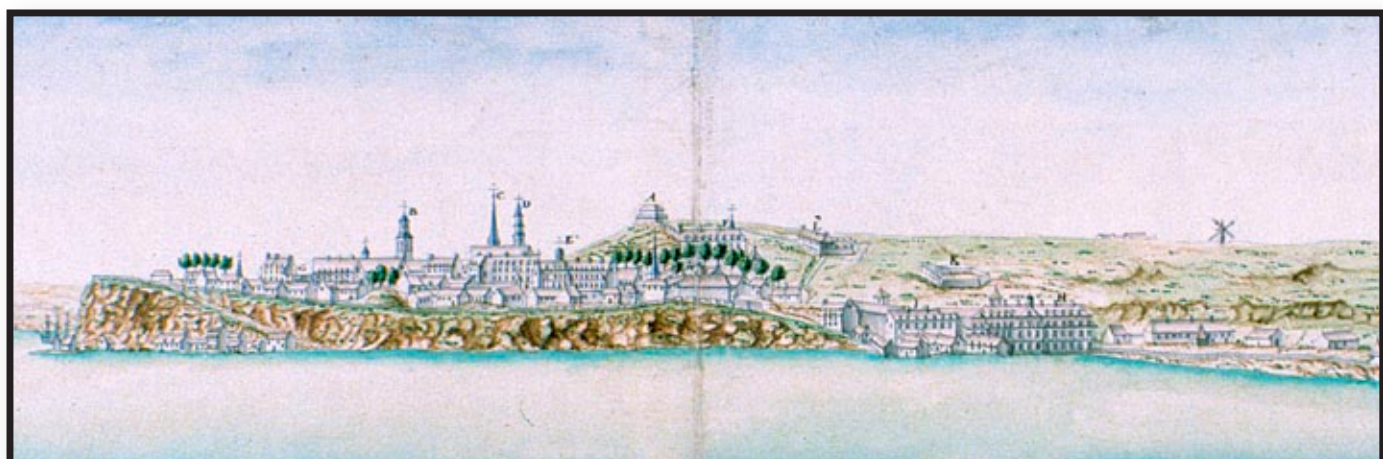
- |   |  |
|---|--|
| ● Saint-Charles-des-Roches de Les Grondines               | ● Saint-Étienne de Beaumont  |
| ● Deschambault et Lachevrotière (desservie par Grondines) | ● Saint-Michel   |
| ● Sainte-Famille de Portneuf dit Cap-Santé                | ● Saint-Jacques et Saint-Philippe de La Durantaye                            |
| ● Saint-François-de-Salles de Neuville                    | ● Notre-Dame de l'Assomption de Bellechasse                                  |
| ● Saint-Augustin de Demaure                               | ● Saint-Pierre   |
| ● Vieille Lorette   | ● Saint-Thomas de Pointe-à-la-Caille   |
| ● Sainte-Foy  | ● Saint-Ignace de Cap-Saint-Ignace   |
| ● Québec  | ● Notre-Dames-de-Bon-Secours de Bonsecours                                   |
| ● Saint-Charles Boromée de Charlesbourg                   | ● Saint-Roch de Des Aulnaies   |
| ● Notre-Dame-de-la-Miséricorde de Beauport                | ● Sainte-Anne de La Pocatière ou Grande-Anse (desservie par Rivière Ouelle)  |
| ● Saint-Pierre de Saint-Pierre et de Saint-Paul           | ● Notre-Dame de Liesse de La Bouteillerie dit la Rivière Ouelle              |
| ● Saint-Laurent   | ● Saint-Louis de Kamouraska  |
| ● Sainte-Famille  | ● Saint-François-Xavier de la Petite-Rivière (desservie par Baie Saint-Paul) |
| ● Saint-Jean de Saint-Jean Baptiste                       | ● Saint-Pierre et Saint-Paul de Baie Saint-Paul                              |
| ● Saint-François de Saint-François-de-Salles              | ● Saint-Louis de Lotbinière  |
| ● Ange-Gardien  | ● Sainte-Croix (desservie par Lotbinière)                                    |
| ● De La Visitation de Notre-Dame de Château-Richer        | ● Saint-Antoine-de-Padoue de Tilly   |
| ● Sainte-Anne   | ● Saint-Nicolas  |
| ● Saint-Joachim   | ● Saint-Joseph de Pointe de Lévy   |



▲ VUE DE LA VILLE DE MONTRÉAL, VERS 1720.  
The Newberry Library, Chicago



▲ VUE DE LA VILLE DE TROIS-RIVIÈRES, 1721.  
The Newberry Library, Chicago



▲ VUE DE LA VILLE DE QUÉBEC, VERS 1721.  
L. Bécard de Granville, The Newberry Library, Edward E. Ayer Collection.

NOMBRE DE MAISONS	PAROISSES SEULES	PAROISSES DESSERVANTES	
		Sans mission	Avec missions
0 à 24	2	1	0
25 à 49	11	15	6
50 à 74	14	3	8
75 à 99	4	2	3
100 et plus	5	3	7
TOTAL	36	24	24

trop lent ou dont les dimensions, trop grandes ou trop réduites, ne peuvent servir de cadre fondamental de la vie rurale. Dans ces conditions, il n'est pas surprenant de voir la paroisse constituer le point de rassemblement initial de ces communautés en formation, phénomène qui va s'amplifier constamment par la suite à mesure que le peuplement progressera.

#### Les schémas d'occupation

Dans son ensemble, l'écoumène seigneurial est largement tributaire de la présence du fleuve Saint-Laurent qui s'impose comme un élément fondamental et incontournable du paysage. À l'échelle des seigneuries, le fleuve exerce une influence prépondérante sur les schémas d'occupation adoptés, mais de façon pas aussi exclusive qu'on aurait pu s'y attendre.

L'observation des schémas d'occupation à l'époque des aveux et dénombrements révèle en premier lieu la primauté écrasante du modèle d'occupation littorale, caractérisé par l'alignement des terres sur la devanture des fiefs (VOIR LE TABLEAU À LA PAGE SUIVANTE). L'importance de cette forme d'occupation se trouve renforcée par l'absence à peu près complète d'aménagement où la devanture n'est pas du tout utilisée. Les seuls cas existants en 1725 concernent trois seigneuries – Saint-François-Crevier, Rivière-du-Loup-en-haut et Dutort – donnant sur les rives du lac Saint-Pierre dans le gouvernement de Trois-Rivières où il valait mieux,

pour s'établir à pieds secs, délaïser le littoral et privilégier un cours d'eau intérieur.

En 1725, l'occupation littorale de la devanture, dont l'avantage évident est de rendre la voie d'eau accessible au plus grand nombre, s'observe dans 122 des 125 seigneuries où le peuplement est suffisamment amorcé pour qu'on puisse discerner le schéma d'occupation. Pour les mêmes raisons, l'occupation des îles et îlets du Saint-Laurent apparaît toute naturelle. Elle est souvent intensive comme dans le lac Saint-Pierre et au-devant des seigneuries de la rive sud du gouvernement de Montréal. Elle peut même l'emporter en importance sur la terre ferme comme dans la seigneurie de l'île Dupas-et-Chicot où toutes les parcelles, sauf une, se trouvent sur l'île.

Le recours presque systématique à l'occupation de la devanture ne signifie pas nécessairement que cet alignement initial va se reproduire dans les rangs de l'intérieur. Certes, pour le tiers des seigneuries occupées ( $44/125 = 35,2\%$ ), il est encore trop tôt pour en juger, puisqu'elles n'ont encore qu'un seul rang et souvent pas très développé. Cependant, le fait que 37 seigneuries seulement en 1725 ont un second rang immédiatement dans le prolongement de la profondeur du rang littoral, contre 41 qui présentent un schéma d'occupation mixte, combinant un alignement sur la devanture et d'autres orientations, indique bien que l'occupation de l'intérieur des seigneuries impose

souvent des modifications du schéma initial d'occupation.

Dans la plupart de ces 41 seigneuries en effet, l'occupation de la devanture constitue la forme initiale de l'aménagement, complétée ensuite dans la profondeur par d'autres lignes d'habitations davantage déterminées par le réseau hydrographique intérieur (VOIR LES CARTES PAGES 48 ET 49). Il y a plusieurs cas cependant de seigneuries où la devanture paraît avoir joué un rôle secondaire dans le schéma d'occupation. Les seigneuries de Rivière-du-Sud et Rivière-Ouelle en sont des exemples patents. L'occupation initiale s'y est d'abord concentrée le long de la rivière où les terres sont de meilleure qualité, pour ensuite seulement se diriger vers la devanture, tout en continuant d'ailleurs à s'étendre vers la profondeur en suivant la voie d'eau interne. L'une et l'autre de ces situations témoignent de l'adaptation des schémas d'occupation aux conditions géographiques locales.

Plusieurs des cours d'eau qui serpentent à travers les seigneuries, affluents plus ou moins importants du fleuve, ont donc une influence déterminante sur les schémas d'occupation. À mesure que l'occupation des seigneuries s'éloigne du littoral fluvial et dans les cas de seigneuries concédées entièrement dans l'intérieur des terres, ils deviennent des axes dominants d'orientation des lignes de peuplement. Il arrive même, quand ces rivières coupent des seigneuries voisines, que le peu-

RÉPARTITION DES SEIGNEURIES DE LA VALLÉE LAURENTIENNE  
SELON LE SCHÉMA D'OCCUPATION EN 1725

LOCALISATION	OCCUPATION DE LA DEVANTURE		OCCUPATION MIXTE	OCCUPATION SANS LA DEVANTURE	TOTAL
	1 rang	2 rangs et +			

GOVERNEMENT DE MONTRÉAL

Ouest	2	1	1	0	4
Rive Nord	4	2	5	0	11
Centre	0	1	1	0	2
Rive Sud	2	8	7	0	17
Richelieu	2	3	2	0	7
TOTAL	10	15	16	0	41

GOVERNEMENT DE TROIS-RIVIÈRES

Rive Nord-Ouest	5	0	2	1	8
Rive Nord-Est	4	5	3	0	12
Rive Sud	5	0	5	2	12
TOTAL	14	5	10	3	32

GOVERNEMENT DE QUÉBEC

Rive Nord	1	7	1	0	9
Québec (environs)	0	3	5	0	8
Beaupré-Orléans	1	1	2	0	4
Rive Sud	3	2	2	0	7
Côte-du-Sud	12	4	5	0	21
Bas-Saint-Laurent	3	0	0	0	3
TOTAL	20	17	15	0	52

<b>TOTAL</b>	<b>44</b>	<b>37</b>	<b>41</b>	<b>3</b>	<b>125</b>
--------------	-----------	-----------	-----------	----------	------------

plement suivie prioritairement cette voie toute tracée, reléguant au second plan les notions de frontières seigneuriales et de relations entre le rang fluvial et ceux de l'intérieur. C'est le cas notamment pour la rivière L'Assomption à Lachenaie et Saint-Sulpice et pour la rivière du Sud qui traverse la seigneurie du même nom et Bellechasse.

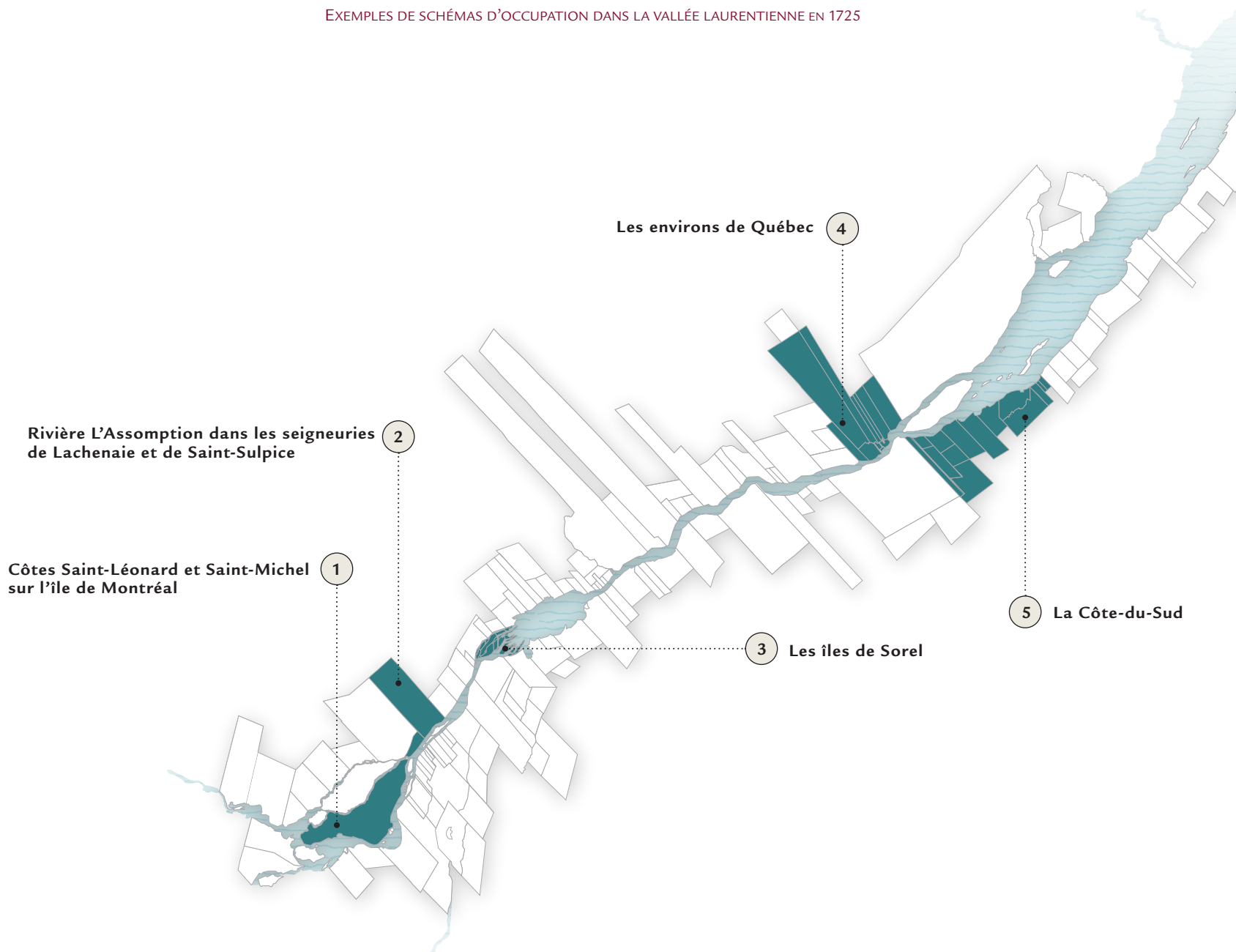
Les schémas d'occupation mixte peuvent prendre d'autres aspects selon les seigneuries. À Montréal, en plus de l'occupation du pourtour de l'île, les Sulpiciens ont cherché à plaquer des rangs doubles traversés par un chemin central afin d'encadrer les concessions de l'intérieur. Ainsi sont apparues les côtes Vertu, Saint-Michel, etc. On retrouve un phénomène appa-

renté autour de Québec, alors que les chemins menant à la ville servent également d'appuis à l'occupation du plateau, que ce soit pour les censives du roi et les petits fiefs semi-urbains ceinturant la capitale, ou dans la seigneurie de Sillery. Dans la seigneurie de Saint-Ignace au nord de Québec, après 6 rangs continus les uns derrière les autres, l'orientation des terres change radicalement pour épouser le contour du lac Saint-Charles. Des exemples sont visibles un peu partout dans chacune des régions.

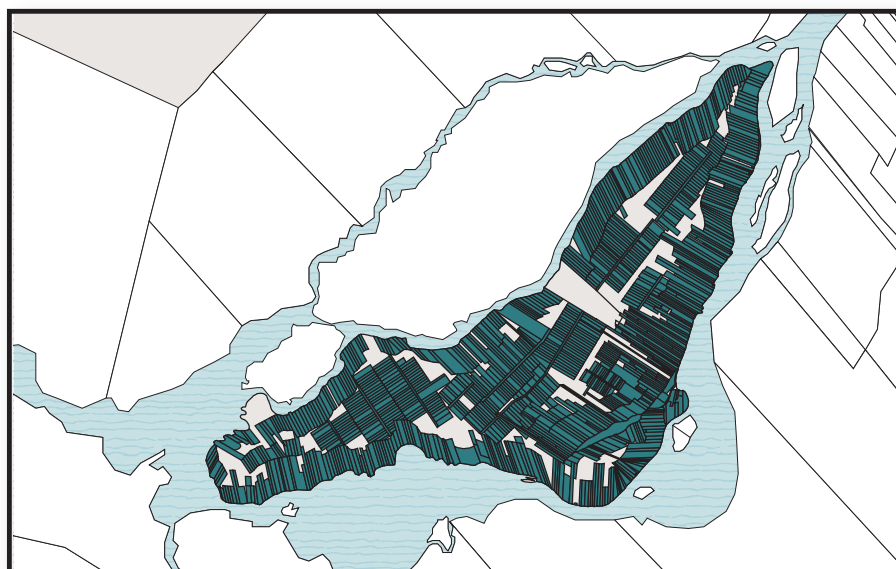
À l'époque des aveux et dénombremments, la faible densité de la population rurale se devine non seulement par l'intensité relativement basse de l'occupation de l'écoumène seigneurial laurentien mais aussi

par l'absence à peu près complète de villages au sens de formes d'habitat groupé<sup>17</sup>. La vallée du Saint-Laurent ne compte encore qu'une poignée de ces bourgs à l'époque des aveux et dénombremments.

Seulement une douzaine de seigneuries semblent touchées par le phénomène, et ce, de façon assez inégale. En effet, les plus considérables de ces villages – le bourg de Boucherville, le fort de Pointe-aux-Trembles à Montréal, de même sans doute que celui de Laprairie – contiennent quelques dizaines d'emplacements, des rues et même une « grande porte ». Avec ses 15 emplacements, le bourg du Fargy à Beauport paraît déjà bien moins imposant, quoique se distinguant tout de même des autres regroupements où le



1 CÔTES SAINT-LÉONARD ET SAINT-MICHEL SUR L'ÎLE DE MONTRÉAL



2 RIVIÈRE L'ASSOMPTION DANS LES SEIGNEURIES DE LACHENAIE ET DE SAINT-SULPICE



3 LES ÎLES DE SOREL



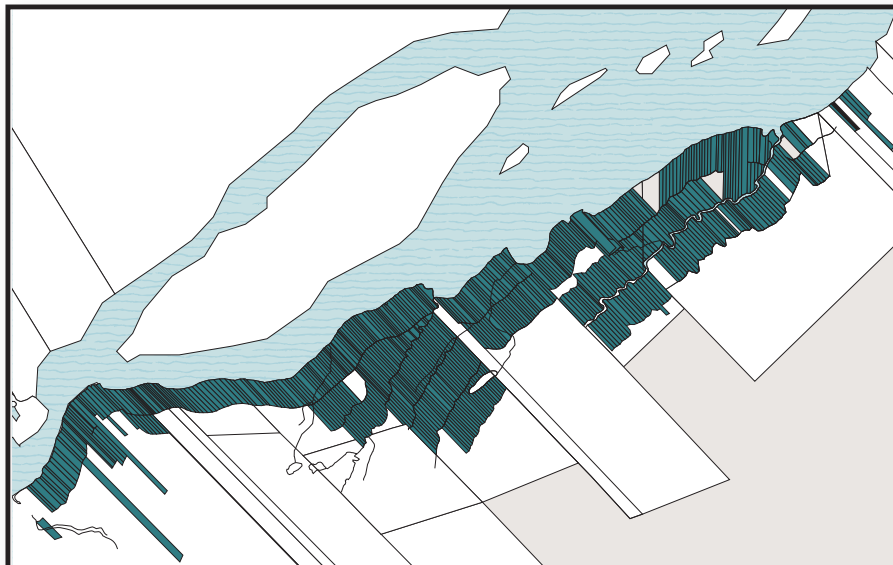
4 LES ENVIRONS DE QUÉBEC



6 LA CÔTE-NORD DE SAINT-SULPICE



5 LA CÔTE-DU-SUD



SEIGNEURIES	HABITATS GROUPÉS	NOMBRE D'EMPLACEMENTS	NOTES
<b>Terrebonne</b>	Village Saint-Louis de Terrebonne	6	
<b>Montréal</b>	Fort de la Pointe-aux-Trembles	41	
	Pointe-Claire	2	À côté du fort
	Rivière-des-Prairies	4	«Village commencé»
<b>Laprairie</b>	Fort de Laprairie	[30]	Le fort est mentionné mais non décrit. L'estimation du nombre d'emplacements est basée sur les données de Louis Lavallée dans <i>La Prairie en Nouvelle-France, 1647-1760. Étude d'histoire sociale</i> , Montréal et Kingston, McGill-Queen's University Press, [1992] : 66-69.
<b>Longueuil</b>		3	Sur un terrain dans le domaine
<b>Boucherville</b>	Bourg	61	
<b>Varenes</b>		?	Le village n'est ni mentionné ni décrit mais des habitants paient une rente pour les places qu'ils ont au village.
<b>Cap-Saint-Michel</b>		2	Joignant une terre de superficie réduite
<b>Contrecœur</b>		1	Sur un terrain réservé pour y établir un village, joignant la terre de la Fabrique
<b>Jésuites Trois-Rivières</b>		1	
<b>Cap-de-la-Madeleine</b>	Village du Cap	1	Joignant la terre de la Fabrique
<b>Saint-François/Québec</b>		[2]	Il s'agit en fait de deux censives d'un arpent de superficie chacune « où était autrefois un village ».
<b>Notre-Dame-des-Anges</b>		1	
	Grand trait-carré du Bourg-Royal	0	Les traits carrés ne comptent pas d'emplacements comme tels.
	Trait carré imparfait de l'Auvergne	0	
	Grand trait-carré de Charlesbourg	0	
<b>Beauport</b>	Bourg du Fargy	15	
<b>Beaupré</b>		2	Sur la devanture du domaine principal de Château-Richer

nombre d'emplacements est d'à peine quelques-uns tout au plus. Ceux-ci joignent le plus souvent d'autres terres de superficie réduite comme la terre de la Fabrique et forment ainsi l'embryon d'un village qui ne porte pas encore de nom précis. Les fameux traits carrés des Jésuites dans la seigneurie de Notre-Dame-des-Anges, formés dans les années 1660, représentent des cas particuliers car ils ne contiennent pas d'emplacements en tant que tels; c'est la disposition des terres en étoile qui en fait un habitat groupé.

Les quelque 170 emplacements éparpillés de la sorte dans la vallée du Saint-Laurent en 1725 ne constituent tout au plus qu'un frêle squelette d'une armature villageoise qui se développera graduellement dans la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle et surtout dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>18</sup>.

### La morphologie des censives

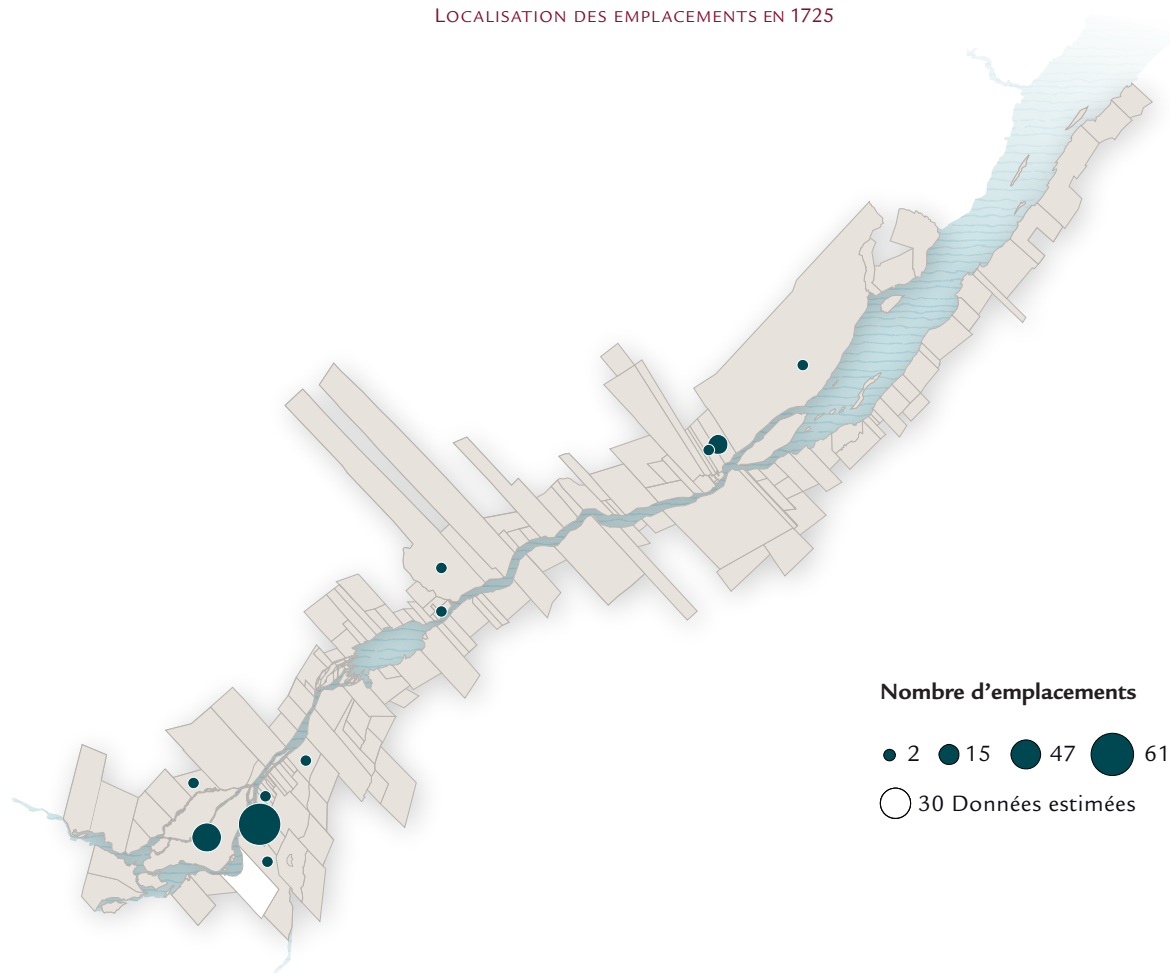
L'élément de base de l'écoumène seigneurial Laurentien se situe au niveau de la terre concédée à un individu par un seigneur moyennant redevances, la censive. Celle-ci comprend ordinairement une exploitation agricole qui assure la subsistance d'une famille. En 1725, près de 7 000 de ces unités cadastrales se répartissent dans la plupart des 177 seigneuries alors concédées<sup>19</sup>. Par leur nombre écrasant et leur prépondérance dans l'ensemble des parcelles ( $6\,884/7\,434 = 92,6\%$ ), les censives impriment leur empreinte morphologique sur tout le paysage seigneurial.

Les censives présentent une morphologie d'une remarquable régularité, bien davantage même que les seigneuries. L'image familière du rectangle allongé dans une proportion front/

profondeur de un à dix traduit en effet un recours systématique à cette forme géométrique particulière, quels que soient l'époque, le lieu ou le schéma d'occupation. Les autres formes observées, notamment les « pointes de chemise », apparaissent seulement quand existent des contraintes topographiques ou pour concéder l'espace libre entre des lignes d'habitat. Les raisons de cette systématisation sont très bien connues : accès à la voie d'eau à des fins de communication, de subsistance et de services, partage équitable des diverses qualités de sol se succédant de la devanture à la profondeur du fief, facilité d'arpentage, etc.

Malgré cette régularité d'ensemble sur le plan de la forme, les censives diffèrent considérablement d'une à l'autre du point de vue des dimensions, et ce, à toutes les échelles. Sans doute,

LOCALISATION DES EMBLEMENTS EN 1725





des censives concédées en blocs au même moment dans une seigneurie, sous l'influence de la nature du terrain, des stratégies seigneuriales et du jeu de l'offre et de la demande, sont-elles assez semblables au départ. Cependant, le temps fait son œuvre : successions, partages, remembrements, échanges et autres formes de mutations foncières interviennent pour modifier les dimensions originales des terres, notamment leur front (VOIR TABLEAU CI-DESSOUS).

En 1725, le front des censives paraît avoir résisté à l'émiettement. En effet, seulement à peine plus de 7 % des censives (7,15 %) ont un front inférieur à 2 arpents, une dimension généralement considérée comme minimale pour la viabilité d'une exploitation agricole. Les terres de moins d'un arpent de front ne représentent quant à elles que 2,7 % de l'ensemble.

Concentrées essentiellement dans deux régions, soit la rive sud de Montréal et les environs de Québec, et plus particulièrement dans deux seigneuries jésuites, Laprairie (n=77) et Notre-Dame-des-Anges (n=67), ces fronts très étroits semblent découler de pratiques initiales de concession particulièrement prudentes de la part de ces seigneurs. Au total, des fronts aussi réduits restent marginaux dans le paysage seigneurial.

En fait, les trois quarts (74,9 %) des censives mentionnées dans les aveux et dénombrements de 1725 possèdent un front allant de 2 à 4,99 arpents de large, dont plus de 90 % (90,5 %) rassemblées dans les données rondes de 2, 3 et 4 arpents. Plus du tiers des censives de la vallée du Saint-Laurent ont 3 arpents de front (n=2 589), tandis que les fronts de 2 et 4 arpents regroupent chacun un peu plus d'un

millier d'entre elles. Ces trois valeurs se retrouvent pratiquement dans toutes les régions de la colonie, sauf aux deux extrémités où aucune terre n'a moins de 3 arpents de front.

L'importance des fronts de 2, 3 et 4 arpents ne doit pas masquer la présence de plus de 1 000 terres très larges comptant au moins 5 arpents de front. Cette réalité n'est pas négligeable, touchant 1 terre sur 6 (16,4 %). La plupart de ces larges fronts se concentrent en deçà de 10 arpents (n=920) mais il subsiste tout de même une centaine de censives ayant entre 10 et 20 arpents de front et 17 autres entre 20 et 30 arpents. Enfin, 9 censives ont au moins 30 arpents de largeur, ce qui les rend comparables sous ce rapport à certaines des plus petites seigneuries.

Si les gouvernements de Montréal et de Québec présentent un profil assez similaire sur le plan de la dimension

RÉPARTITION DES CENSIVES SEIGNEURIALES SELON LE FRONT EN 1725  
(en arpents)

GOUVERNEMENTS ET RÉGIONS	FRONT DES TERRES EN CENSIVES (en arpents)						INDÉTERMINÉ	TOTAL
	- de 1	1 à 1,99	2 à 2,99	3 à 3,99	4 à 4,99	5 et +		
GOUVERNEMENT DE MONTRÉAL								
Ouest	0	0	0	62	7	21	0	90
Rive Nord	1	16	21	297	164	121	1	621
Centre	1	35	154	690	188	187	0	1 255
Rive Sud	78	47	291	253	100	52	36	857
Richelieu	2	18	56	162	63	39	2	342
TOTAL	82	116	522	1 464	522	420	39	3 165
GOUVERNEMENT DE TROIS-RIVIÈRES								
Rive Nord-Ouest	0	0	13	32	46	43	11	145
Rive Nord-Est	2	24	118	73	87	80	3	387
Rive Sud	0	2	9	83	62	129	4	289
TOTAL	2	26	140	188	195	252	18	821
GOUVERNEMENT DE QUÉBEC								
Rive Nord	14	36	118	292	59	38	0	557
Québec (environs)	78	66	217	180	84	63	2	690
Beaupré-Orléans	2	29	142	191	62	88	2	516
Rive Sud	1	6	22	76	70	99	20	294
Côte-du-Sud	7	27	60	346	204	156	22	822
Bas-Saint-Laurent	0	0	0	7	3	9	0	19
TOTAL	102	164	559	1 092	482	453	46	2 898
<b>TOTAL</b>	<b>186</b>	<b>306</b>	<b>1 221</b>	<b>2 744</b>	<b>1 199</b>	<b>1 125</b>	<b>103</b>	<b>6 884</b>

du front, allant du plus étroit au très large, la situation est différente dans le gouvernement de Trois-Rivières et, dans une moindre mesure compte tenu des petits chiffres en cause, à la périphérie. En effet, on n'y trouve pas ou très peu de petits fronts. Dans le gouvernement de Trois-Rivières, les fronts de 5 arpents et plus dépassent en importance ceux de 4 arpents, lesquels sont eux-mêmes plus nombreux que ceux de 3 arpents. Tout cela milite en faveur d'un paysage moins serré dans ces secteurs. Sans doute l'effet d'un peuplement plus récent sur des terres moins accueillantes ou plus éloignées? En contrepartie, il ne faut pas oublier que des fronts très larges entraînent un accroissement considérable des redevances qui sont habituellement fixées en fonction de cette variable.

Cette lecture des fronts des censives est-elle remise en cause par une sous-évaluation du morcellement découlant de la tendance à présenter comme un seul bloc des exploitations ayant subi les effets de partages ou de donations<sup>20</sup>? D'une part, si l'on peut aisément admettre que l'attribution de la propriété d'une terre à la veuve et aux héritiers puisse cacher un processus de division, il faut également considérer qu'elle peut tout aussi bien masquer un processus inverse de remembrement en cours. D'autre part, les exemples ne manquent pas pour montrer qu'à terme les aveux et dénombremens reconnaissent entièrement les effets des processus successoraux. Enfin, la proportion des censives ainsi désignées comme appartenant à des veuves, héritiers, représentants ou mineurs est de seulement une sur neuf (11,2 % ou 769 censives). Au total, cela ne peut avoir qu'un effet limité sur le paysage tel qu'il est perçu au moyen de la dimension du front.

La profondeur des censives est une donnée plus stable que le front mais elle n'est pas plus uniforme pour autant. En effet, on trouve partout des profondeurs de toute taille. Les stratégies seigneuriales, les qualités des sols et des conjonctures particulières expliqueraient ces variations forcément très localisées. C'est le cas par exemple pour Beaupré où les censives ont systématiquement toutes 126 arpents de

profondeur ou 1 lieue et demie, résultat de l'aridité du Bouclier canadien qui ne permettait pas d'y concéder des terres viables dans des rangs distincts. (VOIR TABLEAU PAGE SUIVANTE)

Comme pour le front, les petites profondeurs, soit moins de 20 arpents, restent limitées (n=649 ou 9,4 %) et concentrées là aussi dans des régions de peuplement plus ancien et relevant davantage de seigneurs ecclésiastiques comme dans l'île de Montréal et les environs immédiats de la ville de Québec. D'une seigneurie à une autre et même entre deux rangs d'une seigneurie, la profondeur des terres varie en général entre 20 et 49 arpents, ce qui touche plus des trois quarts des censives (n=5409; 78,7 %). Contrairement à ce qui se passait pour le front, les gouvernements de Montréal et de Québec présentent des situations bien différentes pour ce qui est de la profondeur. Alors qu'il y a similitude pour les profondeurs d'une trentaine d'arpents, on observe que la profondeur la plus répandue dans la région montréalaise est d'une vingtaine d'arpents tandis qu'elle est d'une quarantaine d'arpents dans la région de Québec. La prépondérance des profondeurs d'une quarantaine d'arpents est également visible dans le gouvernement de Trois-Rivières, bien que dans une moindre mesure. De toute évidence, la générosité des seigneurs en matière de profondeur ne s'est pas exprimée partout de la même manière. Certaines régions du gouvernement de Québec, la Côte-du-Sud notamment, ne comptent qu'un nombre très réduit de terres de moins de 40 arpents de profondeur.

Cette générosité relative des seigneurs du gouvernement de Québec se poursuit pour les terres de 50 arpents et plus de profondeur. Elles dépassent même le nombre de celles d'une vingtaine d'arpents. L'influence de la situation de Beaupré décrite plus haut n'est évidemment pas étrangère à ce phénomène. Il reste que des terres avec une profondeur aussi importante se trouvent d'un bout à l'autre de la vallée du Saint-Laurent (n=704 ou 10,2 %). Ces profondeurs s'expriment pour les deux tiers en valeurs en dessous de 84 arpents ou 1 lieue. Le dernier tiers rassemble les terres d'une lieue

et plus de profondeur, dont deux sur trois se situent à Beaupré et ont donc 126 arpents ou 1 lieue et demie de profondeur. On peut ainsi dire que, hormis ce cas particulier, la place des terres de plus d'une lieue de profondeur est assez négligeable. Seules une vingtaine de censives ont une profondeur supérieure à une lieue et demie. Bien qu'elles soient spectaculaires, de telles profondeurs n'ont pas, compte tenu de la réalité de l'occupation, autant d'influence sur l'écoumène que les vastes fronts décrits ci-dessus.

On se doute bien qu'un tel éventail de dimensions, tant pour le front que pour la profondeur, se répercute directement sur le degré de variabilité des superficies. Celles-ci vont des quelques censives sur la rivière Saint-Jacques à Laprairie, qui ne font que 4 arpents carrés (0,2 arpent de front sur 20 arpents de profondeur), aux 6 174 arpents carrés constitués de trois censives comptant respectivement 12, 23 et 14 arpents de front sur 126 arpents de profondeur que se partagent les frères François et Antoine Bouchard à la Petite-Rivière-Saint-François!

Globalement, le paysage laurentien compte peu de petites terres. Les terres de moins de 10 arpents de superficie y sont en quantité négligeable et celles se situant entre 10 et 49 arpents ne représentent qu'une terre sur neuf (n=764; 11,1 %). S'il est vrai que c'est dans le gouvernement de Montréal qu'on trouve le plus de petites terres (n=422; 13,3 % de toutes les censives du gouvernement), celui de Québec s'en rapproche plus que ce que l'on aurait pu penser (n=330; 11,4 % de toutes les censives du gouvernement), tandis que le gouvernement de Trois-Rivières, bien qu'il soit moins important en nombres absolus (101), affiche une proportion comparable aux deux autres (12,4 %). En somme, les petites terres sont peu nombreuses dans l'ensemble mais on les trouve à peu près partout, en particulier près des centres urbains.

À partir de 50 arpents carrés, on entre dans des classes de superficie qui, même pour les plus petites, représentent des dimensions appréciables par rapport à la réalité européenne de l'époque. Il s'en faut de beaucoup

cependant pour que l'on puisse affirmer que la vallée du Saint-Laurent est le royaume des grandes terres. En effet, les superficies de 50 à 90 arpents, que l'on pourrait qualifier de « moyennes terres », regroupent tout de même près d'une censive sur trois (n=2120; 30,8 %). De même, il existe une classe intermédiaire de 90 à 120 arpents constituée d'environ un millier d'assez grandes terres» (n=966; 14,1 %). Ce

n'est qu'après ces quelque 3 000 censives (ou 45 % du total) que l'on rencontre les « grandes terres », soit la classe de 120 à 168 arpents, qui font le quart des censives (n=1772; 25,8 %). Au-delà de 168 arpents, on retrouve encore plus de mille censives (n=1074; 15,6 %) qui dépassent les valeurs courantes de front et de profondeur, ce qui leur vaut d'être qualifiées de « très grandes terres ».

Sauf pour le Bas-Saint-Laurent, toutes les régions de la vallée du Saint-Laurent contiennent des terres appartenant à l'une ou l'autre de ces classes de superficie. Leur répartition varie considérablement cependant. Ainsi, il est clair que les moyennes terres de même que les assez grandes terres sont plus nombreuses dans le gouvernement de Montréal, ce qui contribue à alimenter l'idée que les

RÉPARTITION DES CENSIVES SEIGNEURIALES SELON LA PROFONDEUR EN 1725  
(en arpents)

GOUVERNEMENTS ET RÉGIONS	PROFONDEUR DES TERRES EN CENSIVES (en arpents)					INDÉTERMINÉ	TOTAL
	- de 20	20 à 29,9	30 à 39,9	40 à 49,9	50 et +		
GOUVERNEMENT DE MONTRÉAL							
Ouest	10	46	34	0	0	0	90
Rive Nord	62	372	52	122	12	1	621
Centre	129	644	195	213	73	1	1 255
Rive Sud	87	428	202	52	52	36	857
Richelieu	9	8	231	67	25	2	342
TOTAL	297	1 498	714	454	162	40	3 165
GOUVERNEMENT DE TROIS-RIVIÈRES							
Rive Nord-Ouest	33	43	18	17	12	22	145
Rive Nord-Est	21	90	14	236	23	3	387
Rive Sud	60	91	3	118	14	3	289
TOTAL	114	224	35	371	49	28	821
GOUVERNEMENT DE QUÉBEC							
Rive Nord	14	26	286	226	5	0	557
Québec (environs)	176	313	128	29	41	3	690
Beaupré-Orléans	8	12	25	58	411	2	516
Rive Sud	7	3	99	158	7	20	294
Côte-du-Sud	33	15	72	654	26	22	822
Bas-Saint-Laurent	0	0	0	16	3	0	19
TOTAL	238	369	610	1 141	493	47	2 898
<b>TOTAL</b>	<b>649</b>	<b>2 091</b>	<b>1 359</b>	<b>1 966</b>	<b>704</b>	<b>115</b>	<b>6 884</b>



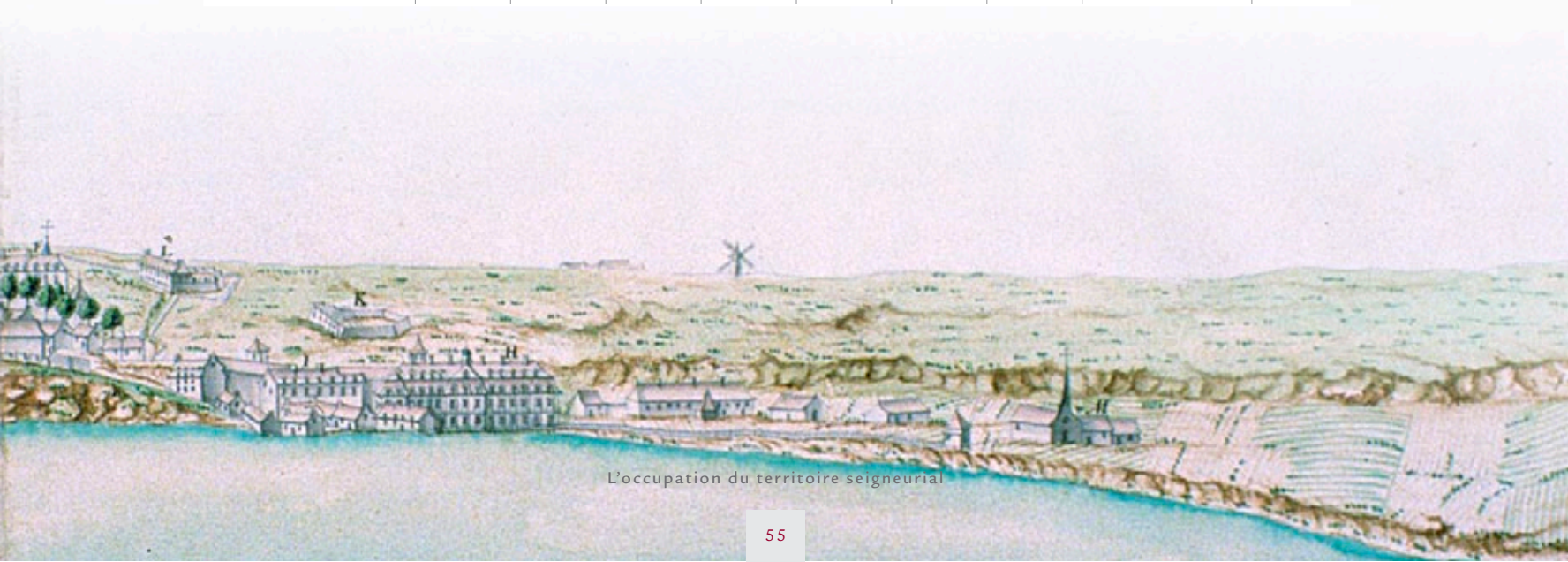
terres sont moins vastes dans cette portion de la vallée du Saint-Laurent. Au contraire, les grandes terres et les très grandes terres dominent le paysage du gouvernement de Québec. Cela confirme l'influence des profondeurs plus importantes qui y ont été concédées. En fait, si l'on voulait circonscrire des zones où la superficie des terres est manifestement plus grande

qu'ailleurs, en plus du Bas-Saint-Laurent, il faudrait retenir la région Beaupré-Orléans et la Côte-du-Sud dans le gouvernement de Québec et, dans une moindre mesure, la rive sud à Québec et à Trois-Rivières. Partout ailleurs, les grandes et très grandes terres sont présentes dans des proportions le plus souvent bien en deçà de 50 %.

Dans l'ensemble, on se trouve en présence d'un assemblage de terres de superficies fort variables qui brise la monotonie imposée par le rectangle allongé comme morphologie de base. C'est sur ces parcelles suffisamment grandes pour satisfaire les besoins d'une famille que l'exploitation agricole du territoire va essentiellement se développer.

RÉPARTITION DES CENSIVES SEIGNEURIALES SELON LA SUPERFICIE EN 1725  
(en arpents)

GOUVERNEMENTS ET RÉGIONS	SUPERFICIE DES TERRES EN CENSIVES (en arpents)							INDÉTERMINÉ	TOTAL
	- de 10	10 à 49,9	50 à 69,9	70 à 89,9	90 à 119,9	120 à 168	+ de 168		
GOUVERNEMENT DE MONTRÉAL									
Ouest	1	4	28	5	41	10	1	0	90
Rive Nord	1	28	193	157	46	145	51	0	621
Centre	3	128	371	205	173	279	96	0	1255
Rive Sud	53	183	238	72	145	81	51	34	857
Richelieu	2	19	47	14	105	106	49	0	342
TOTAL	60	362	877	453	510	621	248	34	3165
GOUVERNEMENT DE TROIS-RIVIÈRES									
Rive Nord-Ouest	11	13	15	24	18	21	32	11	145
Rive Nord-Est	4	34	28	101	42	121	57	0	387
Rive Sud	0	39	36	27	15	86	80	6	289
TOTAL	15	86	79	152	75	228	169	17	821
GOUVERNEMENT DE QUÉBEC									
Rive Nord	1	42	64	78	187	148	37	0	557
Québec (environs)	8	220	226	88	56	67	25	0	690
Beaupré-Orléans	1	13	14	12	48	89	339	0	516
Rive Sud	0	4	10	12	45	120	83	20	294
Côte-du-Sud	4	37	18	43	45	490	164	21	818
Bas-Saint-Laurent	0	0	0	0	0	10	9	0	19
TOTAL	14	316	332	233	381	924	657	41	2 898
<b>TOTAL</b>	<b>89</b>	<b>764</b>	<b>1 288</b>	<b>838</b>	<b>966</b>	<b>1 773</b>	<b>1 074</b>	<b>92</b>	<b>6 884</b>



L'occupation du territoire seigneurial



VUE DE LA CITADELLE ET DES FORTIFICATIONS DU CAP DIAMANT  
À QUÉBEC, VERS 1785.  
Bibliothèque et Archives Canada; James Peachy, C-002029.

## NOTES

11. "Mémoire de Gédéon de Catalogne sur les plans des seigneuries et habitations des gouvernements de Québec, les Trois-Rivières et Montréal", *Bulletin des recherches historiques*, XXI (1915): 257-269, 289-302, 321-335; Joseph Bouchette, *Description topographique de la province du Bas Canada*(...), Londres, W. Faden, 1815, 664 p.

12. Une parcelle correspond à tout découpage foncier à l'intérieur du paysage seigneurial, quelle que soit sa fonction. Il peut s'agir tout aussi bien de domaines, censives ou continuations que de terres de fabriques, d'emplacements ou de terres de moulins, etc.

13. Une censive est une parcelle concédée à un individu, le censitaire, contre le paiement perpétuel de diverses redevances, notamment le cens et les rentes.

14. Bien que les aveux et dénombrements n'indiquent pas le nombre de familles vivant dans les seigneuries, nous avons déterminé que la présence d'une maison équivalait à celle d'une famille résidant sur place. Les deux termes deviennent ainsi synonymes.

15. Il faudrait presque dire « n'accueillent encore » puisque déjà, l'occupation de Laprairie semble déborder sur le territoire du Sault-Saint-Louis et qu'après 1780, les Sulpiciens vont concéder des terres à des habitants au Lac-des-Deux-Montagnes. Voir Louis Lavallée, *La Prairie en Nouvelle-France, 1647-1760. Étude d'histoire sociale*, Montréal/Kingston, McGill-Queen's University Press, 1992, p. 74 et Sylvie Dépatie, Mario Lalançette et Christian Dessureault, *Contributions à l'étude du régime seigneurial canadien*, Montréal, Hurtubise HMH, 1987, p. 208-10.

16. Au Sault-Saint-Louis, les Iroquois ont environ 250 arpents de terre défrichés servant à cultiver leur blé d'Inde. Au Lac-des-Deux-Montagnes, le village des Amérindiens est composé d'environ 100 cabanes, dont 8 bâties de pièces sur pièces avec cheminée de pierre, chaux et sable, avec 500 arpents de terre désertée où sont cultivés leurs grains. À Saint-Gabriel, les Hurons ont un village de 6 arpents de front. À Vaudreuil, 7 arpents de front sur 1 lieue et demie de profondeur sont réservés pour les Népissingues, de même que l'île aux Tourtres où ils ont 40 arpents de désert. À Bécancour, les Abénakis ont un village à partir duquel ils possèdent, sur la

rivière du même nom, le reste des terres du fief, soit environ 25 arpents de front sur toute la profondeur restante, environ 1 lieue et quart, avec 4 îles et îlets d'environ 30 arpents en superficie. Il est spécifié dans le document que ces terres, îles et îlets sont seulement prêtés aux Amérindiens pour y rester tant que la mission subsistera. À Saint-François-Crevier, les Abénakis ont un village de 1 lieue et demie de front sur la profondeur du fief. À Pierreville, l'occupation amérindienne s'étend de la ligne de séparation d'avec Saint-François-Crevier jusqu'au rapide de la rivière Saint-François, soit une distance d'environ une demi-lieue de profondeur.

Voir Mathieu et Laberge, dir., *L'occupation des terres dans la vallée du Saint-Laurent : les aveux et dénombrements, 1723-1745*.

17. À ne pas confondre avec des lignes de peuplement appelées parfois « villages » mais qui ne constituent pas un habitat groupé. De même, nous avons laissé de côté les villages amérindiens qui correspondent à une tout autre réalité.

18. Serge Courville, *Entre ville et campagne. L'essor du village dans les seigneuries du Bas-Canada*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1990, 335 p.

19. Les censives du roi ne sont pas incluses dans ces calculs.

20. Sylvie Dépatie, « La structure agraire au Canada : le cas de l'île Jésus au XVIII<sup>e</sup> siècle », *Historical Papers/Communications historiques* (1986) : 62.

### Sources originales, imprimées et instruments de recherche

Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BANQ), Fonds Intendants (E1), Série Papier terrier du Domaine (S4), Sous-série Aveux et dénombrements (SS3).

Bibliothèque nationale de France, Paris, Département des cartes et plans, Service hydrographique de la Marine, portefeuille 127,2, Cartes levées en l'année 1709 par les ordres de Monseigneur le comte de Ponchartrain, commandeur des ordres du roy, ministre et secrétaire d'état par le S. Catalogne, lieutenant des troupes, et dressée par Jean Bt. Decouagne; Gédéon de Catalogne et Jean-Baptiste de Couagne, Cliché.

BOUCHETTE, Joseph. *Description topographique de la province du Bas Canada [...]*. Londres, W. Faden, 1815. 664 p.

BOUFFARD, Jean. *Traité du domaine*. Québec, Le Soleil, 1921. 231 p.

[CATALOGNE]. « Mémoire de Gédéon de Catalogne sur les plans des seigneuries et habitations des gouvernements de Québec, les Trois-Rivières et Montréal ». *Bulletin des recherches historiques*, XXI (1915) : 257-269, 289-302, 321-335.

COURVILLE, Serge, et Serge LABRECQUE (avec la collaboration de Jacques Fortin). *Seigneuries et fiefs du Québec: nomenclature et cartographie*. Québec, CELAT / Commission de toponymie, 1988. 202 p.

MATHIEU, Jacques, et Alain LABERGE, dir. *L'occupation des terres dans la vallée du Saint-Laurent: les aveux et dénombrements, 1723-1745*. Québec, Septentrion, 2002(1991). 416 p.

QUÉBEC (Assemblée législative). *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale, demandés par une adresse de l'Assemblée législative, 1851*. Québec, Fréchette, 1852.

ROY, Pierre-Georges. *Inventaire des concessions en fief et seigneurie, Fois et hommages et Aveux et dénombrements conservés aux Archives de la Province de Québec*. Beauceville, L'Éclairer, 1927. 7 vol.

### Études et contributions en histoire rurale de la vallée du Saint-Laurent sous le Régime français

BÉAUR, Gérard, Christian DESSUREAULT et Joseph GOY, dir. *Familles, terre, marchés. Logiques économiques et stratégies dans les milieux ruraux (xvii<sup>e</sup>-xx<sup>e</sup> siècles)*. Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2004. 278 p.

BEAUREGARD, Yves, Alain LABERGE et autres. « Famille, parenté et colonisation en Nouvelle-France ». *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 39, 3 (hiver 1986) : 391-405.

BEUTLER, Corinne. « Le rôle du blé à Montréal sous le régime seigneurial ». *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 36, n° 2 (septembre 1982), p. 241-262.

BEUTLER, Corinne. « Les moulins à farine du Séminaire de Saint-Sulpice à Montréal (1658-1840) : essai d'analyse économique d'une prérogative du régime seigneurial », *Communications historiques - Historical Papers*, 1983, p. 184-207.

BLANCHARD, Raoul. *L'Est du Canada français, « Province de Québec »*, Montréal, Beauchemin, 1935.

\_\_\_\_\_. *Le Centre du Canada français, « Province de Québec »*. Montréal, Beauchemin, 1947.

\_\_\_\_\_. *L'Ouest du Canada français*. Montréal, Beauchemin, 1953.

BOUCHARD, Gérard. « Les systèmes de transmission des avoirs familiaux et le cycle de la société rurale au Québec, du xvii<sup>e</sup> au xx<sup>e</sup> siècle ». *Histoire sociale/Social History*, XVI, 31 (mai 1983) : 35-60.

BOUCHARD, Gérard. « Sur la reproduction familiale en milieu rural: systèmes ouverts et systèmes clos ». *Recherches sociographiques*, XXVIII, 2-3 (1987) : 229-251.

BOUCHARD, Gérard, et Joseph GOY, dir. *Famille, économie et société rurale en contexte d'urbanisation (17<sup>e</sup>-20<sup>e</sup> siècle)*. Actes du colloque d'histoire comparée Québec-France (Montréal, février 1990). Chicoutimi et Paris, Centre interuniversitaire SOREP et École des hautes études en sciences sociales, 1990. 388 p.

BOUCHARD, Gérard. « L'historiographie du Québec rural et la problématique nord-américaine avant la Révolution tranquille. Étude d'un refus ». *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 44, 2 (automne 1990) : 199-222.

BOUCHARD, Gérard, John A. DICKINSON et Joseph GOY, dir. *Les exclus de la terre en France et au Québec, xvii<sup>e</sup>-xx<sup>e</sup> siècles: la reproduction familiale dans la différence*. Sillery, Septentrion, 1998. 336 p.

BONNAIN, Rolande, Gérard BOUCHARD et Joseph GOY, dir. *Transmettre, hériter, succéder: la reproduction familiale en milieu rural, France-Québec, xviii<sup>e</sup>-xx<sup>e</sup> siècles*. Lyon et Paris, Presses universitaires de Lyon et École des hautes études en sciences sociales, 1992. 433 p.

CANTARA, François. « Les routes à Sillery sous le Régime français ». *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 49, 4 (printemps 1996) : 551-566.

COATES, Colin M. *Les transformations du paysage et de la société au Québec sous le régime seigneurial*. Québec, Septentrion, 2003. 261 p.

COURVILLE, Serge. « L'habitant canadien et le système seigneurial, 1627-1854 ». Thèse de doctorat (géographie), Université de Montréal, 1979. 409 p.

COURVILLE, Serge. « Contribution à l'étude de l'origine du rang au Québec: la politique spatiale des Cent-Associés ». *Cahiers de géographie du Québec*, 25, 65 (septembre 1981) : 197-236.

COURVILLE, Serge. « Espace, territoire et culture en Nouvelle-France: une vision géographique », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 37, n° 3 (décembre 1983), p. 417-429.

COURVILLE, Serge. *Entre ville et campagne: l'essor du village dans les seigneuries du Bas-Canada*. Québec, PUL, 1990. 335 p.

COURVILLE, Serge, dir. *Population et territoire*. Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval, 1996. 182 p.

COURVILLE, Serge. *Le Québec: genèses et mutations du territoire. Synthèse de géographie historique*. Québec, PUL, 2000. 508 p.

- COURVILLE, Serge, et Normand SÉGUIN, dir. *La paroisse*. Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval et Fonds Gérard-Dion, 2001. 296 p.
- COUVRETTE, Sébastien. « La transmission du patrimoine seigneurial des familles du gouvernement de Montréal aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles ». Mémoire de maîtrise (histoire). Université de Montréal, 2003. 106 f.
- D'ALLAIRE, Micheline. *Montée et déclin d'une famille noble: les Ruettes d'Auteuil (1617-1737)*. Montréal, Hurtubise HMH, 1980. 303 p.
- DE BLOIS, Solange. « Les moulins de Terrebonne (1720-1775) ou les hauts et les bas d'une entreprise seigneuriale », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 51, n° 1 (été 1997), p. 39-70.
- DECHÈNE, Louise. « L'évolution du régime seigneurial au Canada. Le cas de Montréal aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles ». *Recherches socio-graphiques*, vol. 12, n° 2 (1971), p. 143-183.
- DECHÈNE, Louise. *Habitants et marchands de Montréal au XVII<sup>e</sup> siècle*. Paris, Plon, 1974. 532 p.
- DECHÈNE, Louise. *Le Partage des subsistances au Canada sous le Régime français*. Montréal, Boréal, 1994. 289 p.
- DÉPATIE, Sylvie. « La structure agraire au Canada: le cas de l'île Jésus au XVIII<sup>e</sup> siècle ». *Historical Papers/Communications historiques*, (1986) : 56-85.
- DÉPATIE, Sylvie. « La transmission du patrimoine dans les terroirs en expansion: un exemple canadien au XVIII<sup>e</sup> siècle ». *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 44, 2 (automne 1990) : 171-198.
- DÉPATIE, Sylvie. « La transmission du patrimoine au Canada (XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles): qui sont les défavorisés? ». *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 54, 4 (printemps 2001) : 557-570.
- DÉPATIE, Sylvie, Christian Dessureault et Mario Lalancette. *Contributions à l'étude du régime seigneurial canadien*. Montréal, Hurtubise HMH, 1987. 292 p.
- DÉPATIE, Sylvie et autres, dir. *Vingt ans après Habitants et marchands de Montréal: lectures de l'histoire des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles canadiens*. Montréal et Kingston, McGill-Queen's University Press, 1998. 297 p.
- DÉPATIE, Sylvie. « Commerce et crédit à l'île Jésus, 1734-1775. Le rôle des marchands ruraux dans l'économie des campagnes montréalaises ». *Canadian Historical Review*, 84, 2 (juin 2003) : 147-176.
- DESBARATS, Catherine. « Agriculture within the Seigneurial Regime of Eighteenth-Century Canada: Some Thoughts on the Recent Literature », *Canadian Historical Review*, vol. 73, n° 1 (mars 1992), p. 1-29.
- DESSUREAULT, Christian. « L'égalitarisme paysan dans l'ancienne société rurale de la vallée du Saint-Laurent: éléments pour une ré-interprétation ». *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 40, 3 (hiver 1987) : 373-407.
- FOUCRY, Sophie. « La propriété seigneuriale dans la vallée du Saint-Laurent au XVIII<sup>e</sup> siècle ». Mémoire de maîtrise (histoire), Université Laval, 1993. 117 f.
- FRÉGAULT, Guy. *La civilisation de la Nouvelle-France, 1713-1744*. Montréal, Fides, 1969(1944). 243 p.
- GADOURY, Lorraine. *La noblesse de Nouvelle-France: familles et alliances*. LaSalle, Hurtubise HMH, 1991. 208 p.
- GARIÉPY, Raymond. *Les seigneuries de Beaupré et de l'île d'Orléans dans leurs débuts*. Québec, Société historique de Québec, 1974. 267 p.
- GÉRIN, Léon. *L'habitant de Saint-Justin*, Québec, s.n., 1898.
- GOY, Joseph, et Jean-Pierre WALLOT, dir. *Société rurale dans la France de l'Ouest et au Québec (XVII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles)*. Actes des colloques de 1979 et 1980. Montréal et Paris, Université de Montréal et École des hautes études en sciences sociales, 1981. 254 p.
- GOY, Joseph, et Jean-Pierre WALLOT, dir. *Évolution et éclatement du monde rural: structures, fonctionnement et évolution différentielle des sociétés rurales françaises et québécoises, XVII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*. Paris et Montréal, École des hautes études en sciences sociales et Presses de l'Université de Montréal, [1986]. 519 p.
- GREER, Allan. *Peasant, Lord and Merchant. Rural Society in Three Rural Parishes, 1740-1840*. Toronto, University of Toronto Press, 1985; *Habitants, marchands et seigneurs: la société rurale du bas Richelieu, 1740-1840*. Sillery, Septentrion, 2000. 357 p.
- GREER, Allan. *Brève histoire des peuples de la Nouvelle-France*. Traduit de l'anglais par Nicole Daignault. Montréal, Boréal, 1998(1997). 166 p.
- GRENIER, Benoît. « Devenir seigneur en Nouvelle-France: propriété seigneuriale et mobilité sociale dans le gouvernement de Québec sous le Régime français ». Mémoire de maîtrise (histoire), Université Laval, 2000. 153 p.
- GRENIER, Benoît. « Le seigneur est mort... vive la seigneresse: regard sur le veuvage des épouses de seigneurs en Nouvelle-France », dans Ana Lucia Arajo, Hélène Lévesque et Marie-Hélène Vallée, dir., *Actes du 2<sup>e</sup> colloque étudiant du département d'histoire de l'Université Laval*, Québec, Artefact et CELAT, 2003, p. 7-19.
- GRENIER, Benoît. « Seigneurs résidents et notabilité dans la vallée du Saint-Laurent (XVII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle), *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, tome 110, n° 2 (juin 2003), p. 59-75.
- GRENIER, Benoît. « Jean Rioux: émigrant breton, seigneur canadien », *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, tome 111, n° 3 (juin 2004), p. 73-88.
- GRENIER, Benoît. « "Nulle terre sans seigneur"? : une étude comparative de la présence seigneuriale (France-Canada), XVII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle », *French Colonial History*, vol. 5 (2004), p. 7-24.
- GRENIER, Benoît. *Marie-Catherine Peuvret (1667-1739). Veuve et seigneresse en Nouvelle-France*. Québec, Septentrion, 2005. 260 p.
- GRENIER, Benoît. « "Gentilshommes campagnards de la Nouvelle France": présence seigneuriale et sociabilité rurale dans la vallée du Saint-Laurent à l'époque préindustrielle ». Thèse de doctorat (histoire), Université Laval (Québec), 2005. 2 vol. (662 f.)
- GRENIER, Benoît. « Gentilshommes campagnards de la Nouvelle-France, XVII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle: une autre seigneurie laurentienne? », *French Colonial History*, vol. 7 (2006), p. 21-43.
- GRENIER, Benoît. « Gentilshommes campagnards: la présence seigneuriale dans la vallée du Saint-Laurent (XVII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle), *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 59, n° 4 (printemps 2006), p. 409-449.
- GRENIER, Benoît. *Seigneurs campagnards de la Nouvelle-France. Présence seigneuriale et sociabilité rurale dans la vallée du Saint-Laurent à l'époque préindustrielle*. Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2007. 412 p.
- GRENIER, Benoît. « Réflexion sur le pouvoir féminin au Canada sous le Régime français: le cas de la "seigneresse" Marie-Catherine Peuvret (1667-1739) ». *Histoire sociale/Social History*, XLII, 84 (novembre 2009) : 299-326.
- HAMELIN, Louis-Edmond. « Rang, côte et concession au sens de "peuplement aligné" au Québec depuis le XVII<sup>e</sup> siècle », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 42, n° 4 (printemps 1989), p. 519-544.
- HARRIS, Richard Colebrook. *The Seigneurial System in Early Canada. A Geographical Study*. Québec et Madison, Presses de l'Université Laval et University of Wisconsin Press, 1968 (1966). 247 p.
- HARRIS, R. Cole, et Louise DECHÈNE, dir. *Atlas historique du Canada*. Vol. I: *Des origines à 1800*. Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1987. 198 p.
- JARNOUX, Philippe. « La colonisation de la seigneurie de Batiscaux aux 17<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> siècles: l'espace et les hommes ». *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 40, 2 (aut. 1986) : 163-191.
- JAUMAIN, Serge, et Matteo SANFILIPPO. « Le régime seigneurial en Nouvelle-France: un débat historiographique ». *The Register*, vol. 5, n° 2 (1980), p. 226-247.
- LABERGE, Alain. « Propriété et développement des seigneuries du Bas-Saint-Laurent, 1670-1790 », dans Jacques Mathieu et Serge Courville (dir.), *Peuplement colonisateur aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles*. Sainte-Foy, CELAT, 1987, p. 203-247.
- LABERGE, Alain. « Mobilité, établissement et enracinement en milieu rural: le peuplement des seigneuries de la Grande-Anse sous le Régime français, 1672-1752 ». Thèse de doctorat (histoire), Toronto, York University, 1987.
- LABERGE, Alain, dir. *Histoire de la Côte-du-Sud*. Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 1993. 645 p.
- LABERGE, Alain, et Benoît GRENIER, dir. *Le régime seigneurial au Québec 150 ans après: bilans et perspectives de recherches à l'occasion de la commémoration du 150<sup>e</sup> anniversaire de l'abolition du régime seigneurial*. Québec, CIEQ, 2009. 100 p.
- LANDRY, Yves, et Réal BATES. « Population et reproduction sociale à l'île d'Orléans aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles ». *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 45, 3 (hiver 1992) : 403-413.
- LAROSE, André. « La seigneurie de Beauharnois, 1729-1867. Les seigneurs, l'espace et l'argent ». Thèse de doctorat (histoire), Université d'Ottawa, 1987.



- LAVALLÉE, Louis. *La Prairie en Nouvelle-France 1647-1760. Études d'histoire sociale*. Montréal et Kingston, McGill-Queen's University Press, 1993. 288 p.
- LEBRUN, François, et Normand SÉGUIN, dir. *Sociétés villageoises et rapports villes-campagnes au Québec et dans la France de l'Ouest, xvii<sup>e</sup>-xx<sup>e</sup> siècles*. Actes du colloque franco-québécois (Québec, 1985). Trois-Rivières et Rennes, Centre de recherche en études québécoises de l'Université du Québec à Trois-Rivières et Presses universitaires de Rennes 2, 1987. 416 p.
- MARIEN, Laurent. « Les arrière-fiefs au Canada de 1632 à 1760 : un maillon socio-économique du régime seigneurial ». *Histoire et sociétés rurales*, n° 19 (1<sup>er</sup> trimestre 2003), p. 159-191.
- MARIEN, Laurent. « Les arrière-fiefs au Canada sous le Régime français : un enjeu ? » *Mémoire de maîtrise (histoire)*, Université de Poitiers, 1994. 147 f.
- MARQUIS, Paul-Yvan. *La tenure seigneuriale dans la province de Québec*. Montréal, Chambre des notaires, 1987. 255 p.
- MASSARD, Fabienne. « La seigneurie dans le gouvernement de Québec : enjeux et symboles de la noblesse au Canada sous le Régime français ». *Mémoire de maîtrise (histoire)*, Université de Haute-Bretagne, Rennes II, 1994. 140 f.
- MATHIEU, Jacques, et Réal BRISSON. « La vallée laurentienne au xviii<sup>e</sup> siècle : un paysage à connaître ». *Cahiers de géographie du Québec*, 28, 73-74 (avril-septembre 1984) : 107-124.
- MATHIEU, Jacques, et Serge COURVILLE, dir. *Peuplement colonisateur aux xvii<sup>e</sup> et xviii<sup>e</sup> siècles*. Québec, CELAT, 1987. 292 p.
- MATHIEU, Jacques, et Alain LABERGE. « La diversité des aménagements fonciers dans la vallée du Saint-Laurent au xviii<sup>e</sup> siècle ». *Historical Papers/Communications historiques* (1989) : 146-166.
- MATHIEU, Jacques, Alain LABERGE, Renald LESSARD et Lina GOUGER. « Les aveux et dénombrements du Régime français (1723-1745) ». *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 42, 4 (printemps 1989) : 545-562.
- MATHIEU, Jacques, Alain LABERGE et Louis MICHEL, dir. *Espaces-temps familiaux au Canada aux xvii<sup>e</sup> et xviii<sup>e</sup> siècles*. Sainte-Foy, CIEQ, 1995. 90 p.
- MICHEL, Louis. « Un marchand rural en Nouvelle-France – François-Augustin Bailly de Messein, 1709-1771 ». *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 33, 2 (sept. 1979) : 215-262.
- MOLLOY, Maureen. « Considered Affinity: Kinship, Marriage, and Social Class in New France, 1640-1729 ». *Social Science History*, 14, 1 (printemps 1990) : 1-26.
- NIORT, Jean-François. « Aspects juridiques du régime seigneurial en Nouvelle-France ». *Revue générale de droit de l'Université d'Ottawa*, vol. 32, n° 3 (2002), p. 443-526.
- OUELLET, Fernand. « Propriété seigneuriale et groupes sociaux dans la vallée du Saint-Laurent (1663-1840) ». *Revue de l'Université d'Ottawa*, vol. 47, nos 1-2 (1977), p. 182-213.
- OUELLET, Fernand. « Féodalité, régime seigneurial et modernisation dans l'historiographie québécoise des années 1980 ». *Annali Accademici Canadesi*, vol. VII, Ottawa, 1991, p. 21-49.
- OUELLET, Fernand. « Libéré ou exploité ! Le paysan québécois d'avant 1850 ». *Histoire sociale – Social History*, vol. 13, n° 26 (novembre 1980), p. 339-368.
- POSTOLEC, Geneviève. « Mariages et patrimoine à Neuville, de 1669 à 1782 ». Thèse de doctorat (histoire), Québec, Université Laval, 1995. 340 p.
- PRONOVOST, Claude. *La bourgeoisie marchande en milieu rural (1720-1840)*. Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval, 1998. 230 p.
- RAINVILLE, Alain. « Ambitions et illusions d'un entrepreneur seigneurial en Nouvelle-France : Robert Giffard, 1634-1653 ». *Mémoire de maîtrise (histoire)*, Université Laval, 2000. 186 f.
- TANGUAY, Isabelle. « Destin social d'une famille noble canadienne : les Boucher et leurs alliés (1667-1863) ». *Mémoire de maîtrise (histoire)*, Université de Montréal, 2000. 205 f.
- TRUDEL, Marcel. *Le régime seigneurial*. Ottawa, Société historique du Canada, 1956. 20 p.
- TRUDEL, Marcel. *Les débuts du régime seigneurial canadien*. Montréal, Fides, 1974. 313 p.
- TRUDEL, Marcel. *Histoire de la Nouvelle-France. III : La seigneurie des Cent-Associés. 1 : Les événements*. Montréal, Fides, 1979. 489 p.
- TRUDEL, Marcel. *Histoire de la Nouvelle-France. III : La seigneurie des Cent-Associés. 2 : La société*. Montréal, Fides, 1983. 669 p.
- TRUDEL, Marcel. *Histoire de la Nouvelle-France. IV : La seigneurie de la Compagnie des Indes occidentales*. Montréal, Fides, 1997. 908 p.
- WIEN, Thomas. « Peasant Accumulation in a Context of Colonization, Rivière-du-Sud, Canada, 1720-1775 ». Thèse de doctorat (histoire), Université McGill, 1988. 279 f.
- WIEN, Thomas. « Les travaux pressants ». *Calendrier agricole, assolement et productivité au Canada au xviii<sup>e</sup> siècle*. *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 43, 4 (printemps 1990) : 535-558.
- ZOLTVANY, Yves. « Esquisse de la Coutume de Paris ». *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 25 (1971), p. 365-384.